Emergency Preparedness Canada

Protection civile Canada

Annual Review 1988

Canada

89-03832/

©Minister of Supply and Services Canada 1989
Cat. No. D81-1/1988
ISBN 0-662-56571-1

Minister's Message

As Minister Responsible for Emergency Preparedness Canada (EPC), I am pleased to provide an update of a very busy, active and productive 1988 at EPC. We are able to start 1989 with an air of optimism and vigour within EPC. This is a time of new beginnings, for EPC and for myself, as the new Minister Responsible for EPC.

In the third quarter of the year EPC staff in Ottawa moved to new quarters to join colleagues of the recently refurbished and equipped Government Emergency Operations Coordination Centre under one roof. The *Emergency Preparedness Act*, which established EPC as a separate branch of the Public Service of Canada with a clearly defined mandate, was proclaimed. The *Emergencies Act*, replacing the *War Measures Act*, had earlier been given Royal Assent. As a final touch, the Treasury Board advised that it had approved construction of new residential quarters at the Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior, Ontario.

Because emergency preparedness is one of those "out of sight, out of mind" subjects, people tend to take it for granted. We're inclined to think that "it won't happen here." But of course, it **can** happen, as we have seen in the Edmonton tornado disaster or the St-Basile-le-Grand chemical fire, and we must be prepared.

While Emergency Preparedness Canada is small compared with many government departments, its mission, nonetheless, is vital: ensuring that the emergency plans of the Government of Canada are in place, ready at a moment's notice to come to the aid of the provinces and territories in the event of an emergency to protect the life and property of Canadians.

"Crisis management" has become a favoured term in government quarters. I think that "emergency preparedness" is every bit as important, if not more so, for it is the process that can often prevent a crisis from occurring, or can contain it quickly. Passage of Bill C-77, the emergencies legislation, in 1988, is a reflection of the growing importance all governments attach to emergency preparedness. Canada is now well equipped with modern legislation that safeguards the rights of its citizens in time of crisis.

I am confident that federal emergency officials across the country now have the tools to build a sound emergency preparedness and response system that responds to the needs of Canadians.

Bill McKnight

Contents

Foreword 5

Approach to Federal Emergency Preparedness 6

- New Legislative Base 6
- Federal Interdepartmental Planning 7
- National Emergency Arrangements 8
- Government Emergency Operations Coordination Centre 8
- Public Protection 9
- Essential Records 10
- Vital Points 10
- Emergency Manuals Updated 11
- National Symposium 11

Working With the Provinces and Territories 12

- Regional Offices 12
- Memoranda of Understanding 13
- Workers' Compensation Agreements 13
- Joint Emergency Preparedness Program 13
- Disaster Financial Assistance Arrangements 14
- Earthquake Planning 14
- Major Industrial Accident Co-ordinating Committee 15
- Federal-Provincial Conferences 15
- Executive Interchange 15

International Activities 16

- International Visitors 16
- NATO Affiliation 16
- Canada/United States 18
- Exercises 18

Training and Education 19

Research and Special Projects 20

- Emergency Simulation Software 20
- Earthquake Vulnerability Analysis 20
- Delivery of Emergency Services Studies 20
- Electronic Bulletin Board 20
- Stuart Nesbitt White Research Fellowship 21
- Tribute to Former Executive Director 21

Communicating With Our Publics 22

- Public Information Program in Schools 23

Administration 24

Conclusion 25

Appendices 26

- A — Distribution of JEPP Funds 26
- B — Disaster Financial Assistance Arrangements 32
- C — Emergency Preparedness Canada Information Materials 33
- D — Training and Education Program 1988 35
- E — Addresses 36

Cover photo: T. D'Arcy Finn, Executive Director, EPC, leads his team into new quarters and a new era in emergency preparedness.

Figure 1:
Emergency Preparedness Canada

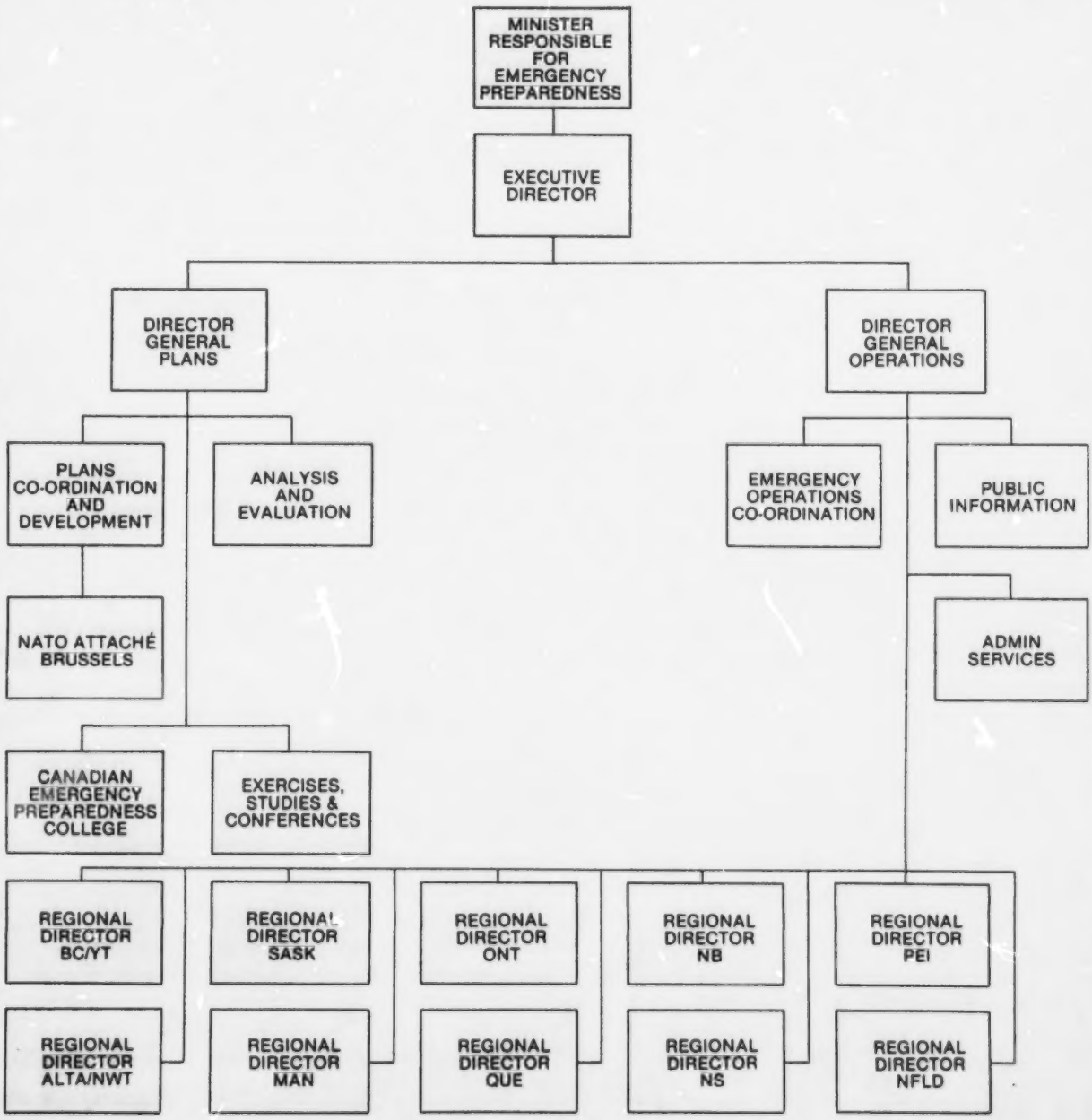

Foreword

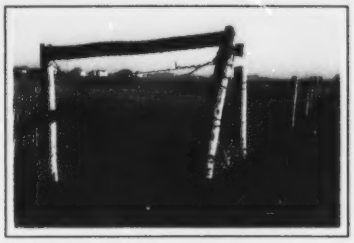

At Emergency Preparedness Canada headquarters hangs a framed excerpt from the *Emergencies Act*, a reminder to all who work there of their responsibilities: "The safety and security of the individual, the protection of the values of the body politic and the preservation of the sovereignty, security and territorial integrity of the state are fundamental obligations of government."

Those who work in EPC take their responsibilities seriously. Daily reports from the media and their own Regional Directors leave no doubt as to the kind of business they are in. It is a paradox that as our society becomes more technologically advanced, the more vulnerable we are to both human-made and natural disasters.

In 1988 the media gave Canadians a crash course in emergency preparedness. Night after night we saw dramatic television coverage of the fire and subsequent evacuation at St-Basile-le-Grand, Que; reports of two earthquakes of considerable magnitude in eastern Quebec; the extraordinary devastation wrought by Hurricane *Gilbert*; not to mention the sight of drought-stricken fields out West and equally serious forest fires that played havoc with our economy — and the less dramatic, but of no less concern to municipalities, occurrences of toxic spills and emissions. And then there was the emergency that fortunately never happened, although it elicited the most sophisticated emergency plans imaginable: the projected re-entry of an uncontrolled Soviet nuclear-powered satellite, Cosmos 1900. It disintegrated in space. Most tragic of all these events, was the massive earthquake in Armenia, reminding Canadians living in our urban earthquake-prone centres of what could happen here.

Such coverage brings home the fact that disasters often strike without warning. It also reinforced the idea that one of the best forms of insurance is emergency preparedness. If people know in advance what self-help measures they can take to increase their chances of survival, many lives can be saved.

One of the mandates of Emergency Preparedness Canada is to encourage a uniform standard of emergency preparedness across the country to reduce to a minimum the human suffering and loss of property often arising from natural and human-made disasters. It does this in a number of ways, including joint projects with the provinces and territories, public information, training and education, and through sharing the results of research.

Usually, EPC knows about an emergency before anyone asks for federal help. Its Government Emergency Operations Coordination Centre monitors emergencies all over Canada, enabling the government to spring into action when needed. Depending on the emergency, the most appropriate department is designated to take the lead on behalf of the Government of Canada, with other departments providing support.

EPC has 92 employees, two-thirds of whom are in Ottawa. The organization, which includes a regional office in each provincial capital, a teaching and administrative staff at the Canadian Emergency College in Arnprior, Ont., and an attaché in the Canadian Delegation at NATO, Brussels, is headed by the Executive Director who reports to the Minister Responsible for Emergency Preparedness. Figure 1 outlines the organizational structure of Emergency Preparedness Canada.

In fiscal year 1988-89, EPC was allotted a budget of $ 17.2 million. Because of the impossibility of predicting what will be needed, financial aid to provinces and territories in the wake of diasasters does not come from EPC's own budget: funds are provided through supplementary estimates.

The Emergency Preparedness Approach

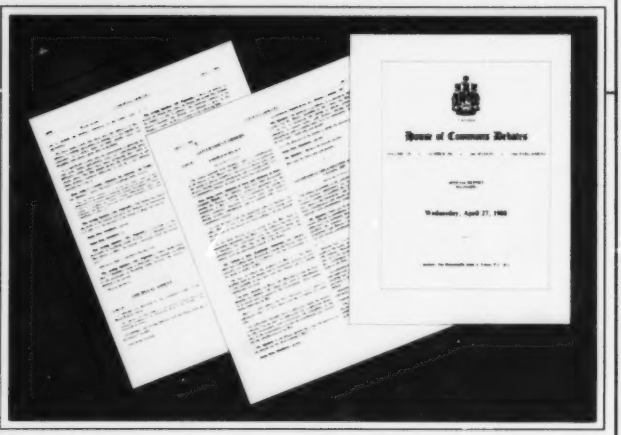

Unlike some national emergency organizations, Emergency Preparedness Canada does not normally **manage** the response to emergencies. Rather, it is responsible for **co-ordinating** the development of federal civil emergency preparedness to an appropriate state of operational readiness to meet emergencies occurring as a result of natural or human-made incidents.

Civil emergency planning in Canada is based on an all-hazards approach. Planning for peace and war is usually complementary. Often one is an elaboration or extension of the other. A national state of preparedness achieved through peacetime planning provides the basis of our response to a wartime emergency.

Our approach to emergency preparedness is based on the premise of graduated response. First, it is up to the individual to know what to do in an emergency. If the individual can't cope, the local municipal government takes over. If help is required from surrounding municipalities, or from the provincial government, it is requested and provided in accordance with a pre-arranged plan.

If the emergency cannot be managed with resources within the province or territory, or if, by the nature of the emergency, it has federal or national implications, then the resources of the federal government can be brought to bear.

The Government of Canada works on the lead department principle when responding to crises. Each department, agency and Crown corporation is required to plan and prepare for emergencies related to its normal area of responsibility. For most emergencies, it is obvious which department or agency will take the lead role in the federal government response. For example, in airport crashes, it would be Transport Canada, while for PCB fires it would be Environement Canada. However, when the lead department or agency is not obvious, the Prime Minister will name a Minister and thus, a department or agency, to assume the lead on behalf of the federal government. In many peacetime incidents, such as the Edmonton tornado, the role of the federal lead department would be to co-ordinate field support for the provincial government.

New Legislative Base

The passage of Bill C-76, the *Emergency Preparedness Act*, places the Government of Canada in a better position to respond to emergencies in an increasingly complex social and technological environment.

This Act, given Royal Assent on April 27 and proclaimed on September 30, became effective October 1, 1988. Its immediate effect was to establish Emergency Preparedness Canada as a separate branch of the Public Service of Canada (a schedule B department) and for the first time provide it with a firm legal base on which to operate. The legislation clarifies EPC's responsibilities for civil emergency preparedness and sets out the specific functions of EPC in the development and implementation of civil emergency plans. Perhaps even more importantly, the Act sets out the responsibilities of each minister for emergency preparedness within his or her purview.

T. D'Arcy Finn, Executive Director

The Act authorizes the Governor in Council to make orders and regulations dealing with departmental preparedness and response as required. Since the *Emergency Preparedness Act* was proclaimed, EPC officials have met individually with designated emergency planners to discuss the necessary orders and regulations to be written.

Proclamation of C-76 will mean little change to the work of emergency planners. The political and legal atmosphere in which it is carried out, however, stands to improve appreciably. Emergency preparedness now has a statutory base.

Until July 21, Canada, alone among the democratic nations, and unlike her own provinces and territories, did not have suitable legislation to deal with national emergencies. The *Emergencies Act*, given Royal Assent on that date, replaces the old *War Measures Act* for whose abolition Canadians had been pressing for about 18 years; it was generally considered too blunt an instrument for anything short of war. The new legislation, which will not be proclaimed unless there is a national emergency — and then only after due consultation — is based on four kinds of national emergencies:

- public welfare
- public order
- international
- war.

This Act gives planners legislation tailored to meet a range of national emergencies, while fully safeguarding rights of individuals. The *Emergencies Act* is subject to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Canadian Bill of Rights*, and complies with the requirements of the *International Covenant on Civil and Political Rights*. In addition, the Act is subject to other mechanisms designed to prevent abuses of civil rights. The government had to strike a fine balance between providing adequate means to act when necessary, while not compromising human rights, the prerogative of Parliament to oversee the actions of the Executive, or the role of the provinces. Canadians now have comprehensive federal emergencies legislation with full protection of the law to guarantee human rights.

Federal Interdepartmental Planning

The *Emergency Preparedness Act* is explicit in placing the onus on every Minister and, through them, all federal departments, agencies and Crown corporations, to undertake adequate emergency planning in relation to their normal areas of accountability, as well as to conduct related training and exercises. Furthermore, it requires the Minister Responsible for Emergency Preparedness to submit an annual report to Parliament on the operation of the Act. This new requirement for Emergency Preparedness Canada to report annually to Parliament is a positive opportunity to help our parliamentarians become more aware of Canada's emergency preparedness program. Since assuming his appointment in June, the new Executive Director, T. D'Arcy Finn, has met with deputy heads of departments to discuss the new legislation, related responsibilities and the status of emergency preparedness.

Emergency Preparedness Canada assists departments develop and maintain appropriate arrangements for responding to emergencies for which they have primary responsibility. As well, EPC co-ordinates planning to guide Canada in mounting a co-ordinated response to national emergencies. These arrangements are designed to suppplement existing organizations, to build on our nation's proven strengths and working relationships, to permit government, in a national crisis, to bring the required federal, provincial/territorial, private sector and local resources under closely co-ordinated direction and to manage essential services in vital economic and social sectors.

National Emergency Arrangements

The need for national emergency arrangements to meet the four types of national emergency was established in the emergency preparedness policy formulated by the Government of Canada in 1980, the key elements of which have been incorporated into both the *Emergencies Act* and the *Emergency Preparedness Act*. The policy singled out 11 federal ministers for special responsibilities in the threat of a grave national emergency, including that of war. Among the 11 ministers was the Prime Minister, charged with responsibility to "manage and co-ordinate the national information services." EPC has undertaken the required planning on behalf of the Privy Council Office Communications Secretariat, whose head, the Assistant Secretary to the Cabinet (Communications) would be the adviser to the Prime Minister and the Cabinet if the arrangements were activated.

The other 10 areas are: construction, energy, financial control, food, health and welfare services, housing and accommodation, human resources, industrial production, telecommunications and transport. Consultation is progressing with the provinces and private sector, critical and integral partners in the planning.

Government Emergency Operations Coordination Centre

Being able to receive and correctly interpret indicators of impending emergencies is the key to an effective and timely response by the federal government. It is for this reason that Emergency Preparedness Canada operates the Government Emergency Operations Coordination Centre (GEOCC).

Staff at the Centre monitor the news media and scan reports from a network of provincial and federal contacts. In its refurbished quarters at EPC headquarters, sophisticated, state of the art equipment ensures rapid gathering and dissemination of information to the appropriate federal departments, agencies and Crown corporations.

If a federal response is required, the GEOCC, which functions 24 hours a day, seven days a week, can serve as an electronic focal point for emergency government operations. The GEOCC is a central location through which all

operational communications can be channelled, and from which senior departmental officials can co-ordinate support, analyze the situation, and respond to changing emergency conditions. Shortly after the second Quebec earthquake in November, staff at the GEOCC facilitated the entry into Canada of a group of U.S. seismologists who are working closely with their Canadian counterparts in Chicoutimi, Que.

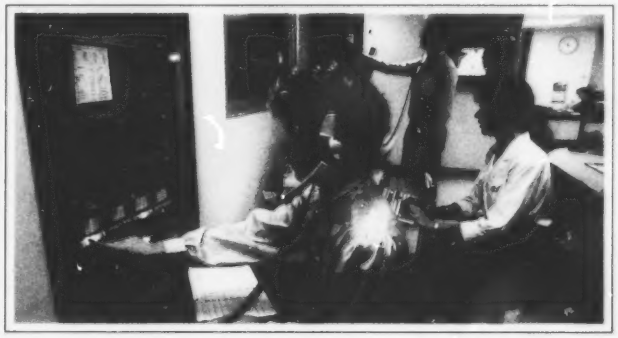

The Operations Centre is a self-contained facility capable of maintaining electrical, heating and ventilation systems indefinitely. If necessary, any federal body can, at a moment's notice, move into the GEOCC and use it as an emergency operations centre, a liaison or co-ordination centre, or a combination of the two. An adjoining boardroom equipped with closed-circuit television can be used for media briefings.

When it became apparent that Cosmos 1900, an out of control nuclear powered Soviet satellite would probably re-enter the earth's atmosphere, the lead federal department, Health and Welfare Canada, used the facilities of the GEOCC to hold interdepartmental planning meetings. The response team would have conducted emergency operations from this site if the satellite had not been propelled into outer space. As it was, the Centre received and transmitted 2,000 messages during the time Cosmos 1900 posed a potential threat.

Public Protection

Emergency Preparedness in Canada is based on an all-hazards approach. While in most instances preparations to meet natural and man-made crises are equally applicable (with some upgrading) to meet the hazards posed by a nuclear crisis, some measures apply exclusively to threats posed by nuclear weapons.

Public Information programs that EPC has developed and is developing are directed toward inculcating in Canadians the basic self-help measures to take to be prepared for peacetime hazards. If Canadians know some basic facts common to survival in most hazards, they are in a reasonable position to find out what is happening and to sit out any short-term crisis. In a deteriorating international situation which appeared to be degenerating toward a nuclear crisis, this preparation would be stepped up quickly and, using all media, provide the public with information on what to do to maximize chances of survival. Such arrangements are now being revised and put in place.

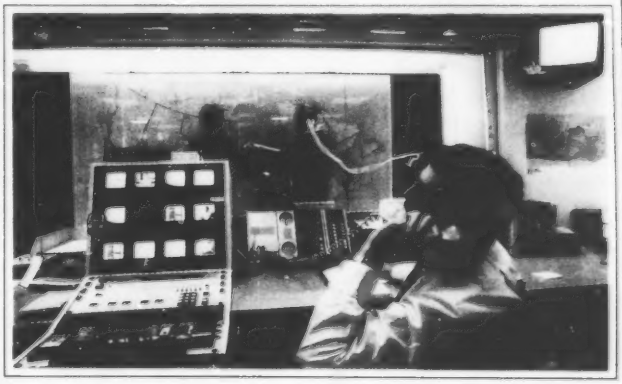

The ability to warn of impending disaster, as the people of Mississauga found in the train derailment some years ago, those of Edmonton found in the tornado of 1987, and those of St-Basile-le-Grand a year later, is an essential part of public protection. The present federal warning system, based on sirens installed in the 1950s to warn the population of an impending nuclear attack, is inadequate: the technology is outmoded and the area covered by the sirens is restricted to at best one third of the urban population. For this reason, the government, through the Department of Communications, is considering alternatives for a nationwide alerting system. Ideally, it would be based primarily on the peacetime requirements of all orders of government, and be tied into the Emergency Broadcasting System, so that Canadians could be warned of a whole spectrum of potential disasters and informed of what to do if they occur.

Essential Records Program

Emergency Preparedness Canada co-ordinates a federal program to identify and preserve those records that would be essential for government to function during and after a national crisis. Government and private organizations across the country are becoming more aware of the need to make alternate arrangements for storing vital records in case their operations should be jeopardized.

Vital Points Program

Certain facilities, plants and services are vital to the functioning of our society. To protect these in national emergencies, EPC administers a program that identifies which installations should be protected.

There are two categories of vital points. Those in Category I are few in number and critical to the nation. They are generally federal installations and because of their importance the Solictor General is responsible for protecting them in crises.

Category II vital points are more numerous and the owners are responsible for protecting them.

Computerized lists keep track of the installations and their status. Vital points on the federal list are selected by government departments for approval, and the Advisory Committee confirms inclusion in the central inventory. Provincial vital points are identified by the provinces and details are forwarded through EPC Regional Directors.

Progress continued to be made at a steady pace in 1988, and RCMP security inspections continued. All Category I vital points were reviewed by the Advisory Committee with a subsequent reduction in their number. A recent study on the protection of vital points indicated a requirement to update the existing computer and software program that keeps track of all vital points information. A simpler, more effective system will be installed in 1989.

Emergency Manuals Updated

In 1988 Emergency Preparedness Canada updated, published and made the following available:

3/88 *Bomb Threat Manual*

5/88 *Government of Canada Alert Dissemination Manual*

20/88 *Message Writing Manual for Emergency Government Headquarters*

22/88 *Disaster Financial Assistance Arrangements*

24/88 *Joint Emergency Preparedness Program*

26/88 *Vital Points Program*

Revision of the *Essential Records Manual* is well advanced.

National Symposium

As part of its responsibility to provide leadership in working toward improved emergency preparedness, EPC conducts an annual symposium that brings together professionals in this and allied fields to discuss specific aspects of emergency preparedness.

This year, the symposium held at the Canadian Emergency Preparedness College was entitled "Crisis Management in a Changing Environment." The invited audience included planners, researchers, government officials, industrial specialists and academics. Participants examined the subject of the seminar for two and a half days by means of lectures, presentations and syndicate workshops.

Working with the Provinces and Territories

Planning in co-operation with the provinces and territories is an essential part of the federal government's emergency preparedness policy. The *Emergency Preparedness Act* explicitly recognizes the interests of the provinces in relation to federal participation in a provincial emergency. As in the past, in most instances where the provinces and territories call upon the federal government for help, their needs will continue to be met using existing authorities and resources without having to declare a national emergency under the *Emergencies Act*. Section 9 of the *Emergency Preparedness Act* provides the means for giving this assistance a statutory basis by declaring a provincial emergency to be of concern to the federal government, and authorizing the provision of assistance (including financial) to a province.

EPC Regional Offices

A favourable climate for co-operation has been created through regular contact by EPC Regional Directors with provincial and territorial emergency measures and public safety organizations.

With offices in each provincial capital, these regional managers represent every facet of EPC's operations, helping administer federal emergency planning programs, facilitating provincial participation in joint ventures, and ensuring that federal emergency planning initiatives mesh with those being undertaken by the provinces and territories. They provide a single window to the federal government, ready to co-ordinate the federal response to emergencies if necessary.

During 1988 EPC's Regional Directors were involved in an unusually large number and wide range of activities. Examples of these include serving on federal-provincial foreign animal disease eradication and plant pest disease committees and attending workshops on these topics at the College in Arnprior; representing the Government of Canada and co-ordinating help in major emergencies such as the fire at St-Basile-le-Grand; planning for the possible re-entry of Cosmos 1900; co-ordinating federal help in fighting forest fires in many provinces, and floods in others (in Alberta arranging for the evacuation of the Assumption Indian Reserve).

EPC's Quebec Regional Director went immediately to the site of the PCB fire at St-Basile-le-Grand to co-ordinate any federal assistance the province might need.

Don Hall, Director General, Operations (seated), is in constant touch with EPC Regional Directors.

Memoranda of Understanding

To establish a basis for intergovernmental co-operation in emergency planning for the whole spectrum of possible emergencies that could confront Canada, the federal government has been negotiating Memoranda of Understanding (MOUs) on Emergency Preparedness with the provinces and territories. The aim is to set out in writing the principles of joint planning and the duties and functions to be undertaken by each order of government. MOUs have been signed with all provinces and territories, except Alberta and Quebec. While the 10 agreements differ slightly in wording and organization, all are similar in substance. Discussions are being held with Alberta and Quebec to complete the cycle.

Workers' Compensation Agreements

To date, Memoranda of Understanding on Workers' Compensation for people killed or injured in responding to emergencies have been signed with seven of the 12 provinces and territories to replace those that have been in effect since the 1960s. Negotiations are continuing. The agreements are intended to encourage the role of volunteers in emergency response activities, and provide for sharing the cost of compensation paid to volunteer emergency service workers who are injured, or to the heirs of those who are killed while training for or performing emergency response duties. The federal government reimburses 75 per cent of payments made by the provincial workers' compensation boards for injury or death sustained by registered volunteer emergency service workers.

In fiscal year 1987-88, the federal government contributed $10,693.55 under workers' compensation to the provinces of British Columbia ($8,557.47) and Nova Scotia ($2,136.08)

Joint Emergency Preparedness Program

Funded at approximately $6.5 million annually, or 25 cents per Canadian, the Joint Emergency Preparedness Program (JEPP) represents 38 per cent of EPC's annual budget and allows the Government of Canada, in consultation and co-operation with provincial and territorial

The former Minister Responsible for Emergency Preparedness, Hon. Perrin Beatty (right), presents a cheque for $22 million to the Hon. Ken Kowalski (left), Minister of Alberta Public Safety Services. The cheque was made available under the federal Disaster Financial Assistance arrangements to help the Province of Alberta recover from the effects of the Edmonton tornado. Centre is Bill Lesick, MP for Edmonton East.

governments, to contribute to provincial and municipal projects that enhance the national capacity to respond to emergencies.

Projects submitted by the provincial and territorial response organizations are evaluated by EPC Regional Directors and senior managers according to established criteria. The financial contribution of the federal government is negotiated separately for each project approved and the funds are made available once the agreed conditions are met.

In fiscal year 1987-88, $ 5,906,871.72 was committed and $ 5,370,546.59 paid out for approved projects submitted under JEPP. As of December 31, 1988, the entire 1988-89 allocation had been committed and proposals were being received for fiscal year 1989-90.

As in the past, the 1988 activities favoured the development and evaluation of emergency plans and training programs; and the purchase of communications and response equipment.

Projects approved under JEPP to date in fiscal year 1988-89 are listed in Appendix A.

Disaster Financial Assistance Arrangements

Emergency Preparedness Canada administers, on behalf of the Government of Canada, the Disaster Financial Assistance arrangements.

These arrangements are intended to assist the provincial and territorial governments where the cost of dealing with a disaster would be greater than they could reasonably be expected to bear.

Under these arrangements, the federal government provides, at the request of a province or territory, financial assistance in accordance with a formula based on provincial population (see Appendix B). Generally, payments are made to restore public works to their pre-disaster condition and to facilitate the restoration of basic, essential, personal property of private citizens, farmsteads and small businesses.

Under the formula, cost sharing begins when provincial expenditures in relation to a particular disaster exceed an amount equal to $1 per capita of the provincial population. When a province's expenditures exceed this level, the amount of federal financial assistance payable to a province rises progressively, as outlined in Appendix B.

In 1988, the federal government paid out approximately $25 million for recovery from disasters that had occurred in previous years. Payments were made to Alberta for damage caused by the tornado in 1987 ($22 million), and to New Brunswick to help the province recover from heavy floods in 1987 ($2.75 million). A final payment is being prepared for Newfoundland to help with damage caused by the 1983 floods ($526,000), as well as for Manitoba $408,395 for damage caused by flooding in 1986. Together, the 1988 contributions bring the amount paid out by the federal government in post-disaster assistance under these arrangements since 1970 to more than $134 million.

Earthquake Planning

At the request of the Government of British Columbia for help in planning to meet the effects of a major earthquake in B.C., EPC staged a workshop for federal and provincial planners at its College in Arnprior at the beginning of September.

After seismologists outlined the threat, planners assessed what needed to be done to plan to alleviate the consequences. Another meeting

will be held in B.C. in 1989 to discuss planning progress. This project is the first step in developing public welfare national emergency arrangements that would make national resources available to any province suffering a major catastrophe.

Major Industrial Accident Co-ordinating Committte

In the aftermath of the Bhopal tragedy, a committee comprising representatives from government and industry was formed to examine the potential for major industrial accidents in Canada and to improve the collective ability to prevent and respond to such incidents. In May 1987, at the instigation of EPC and Environment Canada, working closely with their provincial colleagues, it was decided to strike a steering committee as a prelude to forming the Major Industrial Accident Co-ordinating Committee (MIACC). EPC helped organize a meeting in Ottawa in November 1987 to determine the mandate and terms of reference. The steering committee, which EPC co-chaired in 1988, and several working groups, have met regularly since then. The first MIACC annual meeting was held in Ottawa, toward the end of November, 1988, attracting 150 delegates from government and the private sector.

Federal-Provincial Conferences

Federal-provincial/territorial consultation on emergency preparedness matters is also encouraged by holding annual conferences of senior officials. These meetings, organized by EPC and chaired by its Executive Director, provide a high-level forum for discussion of policy, planning and operational matters of mutual concern.

In 1988 the meeting was held at the Canadian Government Conference Centre, Ottawa, from February 10 to 11. Topics discussed included the status of the emergencies legislation, a report of a working group on electronic data processing and a demonstration of computer applications of systems developed by Alberta with EPC funding support; the status of national emergency arrangements; a report from the Major Industrial Accident Co-ordinating Committee; initiatives launched to meet the need for emergency managers to work with the media; and public information issues. Also discussed was a forthcoming national exercise, dangerous goods training, and planning for the possibility of a major earthquake in B.C.

Executive Interchange

Cross-pollination of expertise and ideas is a practical way for federal employees to gain a wider perspective of emergency preparedness. Interchange Canada's program whereby a senior executive can be seconded from one organization to work in another is proving beneficial for EPC. Pierre Brien, a manager with le Bureau de la Protection civile du Québec, is working on assignment at EPC as secretary and co-ordinator of Federal-Provincial Planning, serving on the Major Industrial Accident Co-ordinating Committee and fostering closer ties with various international organizations.

The first annual meeting of MIACC attracted wide representation from government and industry.

International Activities

The Government of Canada not only co-operates with the provinces, territories and the private sector in planning to meet the effects of disasters, but with its allies. For this reason, EPC's activities often extend beyond national boundaries. The department co-ordinates Canada's civil emergency planning activities as a member of the North Atlantic Treaty Organization (NATO) and maintains a close working relationship with the United States of America. EPC also exchanges information regularly with other countries to broaden international co-operation on emergency preparedness matters.

International Visitors

Antipodean visitors to EPC during 1988 included **Major-General B.W. Howard**, Director General, Australian Natural Disasters Organization, who visted EPC in late May to discuss matters of mutua! interest; New Zealanders **Dr. Colin Aikman** and his colleague **James Rolfe**, both of whom were interested in studying Canada's new emergencies legislation; and their fellow countryman **Kevin O'Kane**, an instructor with the New Zealand Ministry of Civil Defence Emergency Preparedness School, who came for an exchange of information on emergency management.

Michael Elmquist, Director, Civil Emergency Planning, NATO, came to Canada at the end of August and again in September to confer with senior officials on planning and to attend EPC's annual symposium at the College in Arnprior.

In May, **Ken Hill**, Deputy Associate Director for External Affairs, Federal Emergency Management Agency, accompanied by International Affairs Officer **Ron Vassallo**, preceded a large U.S. delegation, headed by **General Julius Becton, Jr.**, who came a month later for a meeting of the U.S./Canada Consultative Group.

Ross Lunn, Co-ordinator and Planning Secretary for International Planning, EPC, (right) with Ron Vassallo, International Affairs, FEMA, during a U.S./Canada Consultative Group meeting in Ottawa in June.

Maurice Engelman of the Fires Services Department, Ministry of Home Affairs, The Netherlands, met with EPC's Don Hall, Director General, Operations, and Dave Peters, Director, Emergency Operations Co-ordination on November 8.

NATO Affiliation

During 1988 EPC continued to co-ordinate Canada's participation in NATO civil emergency planning activities. The department arranged for Canadian representation on civil emergency planning committees responsible for determining the Alliance's wartime resource requirements, and with developing plans and arrangements for NATO Civil Wartime Agencies to meet those requirements.

The NATO committee structure consists of a Senior Civil Emergency Planning Committee (SCEPC) reporting directly to the NATO Council on matters of policy, and eight supporting committees responsible for specific planning areas. These include ocean shipping, food and agriculture, petroleum resources, civilian industry, communications and civil defence.

EPC maintains a permanent representative in the Canadian delegation at NATO headquarters in Brussels, Belgium, to consult with member nations and to advise the ambassador on emergency preparedness matters. The department's Executive Director represents Canada in plenary

Top: Eric Shipley, Director General, Plans, EPC (right) at a NATO Senior Civil Emergency Planning Committee (SCEPC) meeting in Brussels, in October, talks with left to right, Michael Elmquist, Director Emergency Planning NATO Headquarters, and Thor Bryntesen, Dean of SCEPC from Norway.

Centre: T. D'Arcy Finn (left) with Gordon Smith, Canadian Ambassador to NATO during the Senior Civil Emergency Planning Committee meeting in Brussels in October at NATO.

Bottom: Plenary session of NATO Civil Emergency Preparedness Committee. EPC maintains an attaché as part of the Canadian delegation to NATO.

session of the SCEPC and a senior official from headquarters in Ottawa attends the annual Civil Defence Committee meeting. Designated emergency planning officers from other departments represent Canada on the other committees. with EPC providing co-ordination. That co-ordination includes arrangements to ensure consistency with government policy.

In another related activity, EPC participated directly in and co-ordinated other departmental participation in the NATO civil-military co-operation course held at the NATO school in Oberammergau, West Germany.

During 1988 EPC experience was tapped when a member of the staff assisted the NATO Civil Emergency Planning Directorate in developing a new questionnaire on emergency planning for use throughout the Alliance.

Canada/United States

Pursuant to a comprehensive agreement on civil emergency preparedness and management signed by the heads of Emergency Preparedness Canada and the Federal Emergency Management Agency in 1986, senior officials of both agencies and from a number of departments of both governments, met at the second Consultative Group Meeting held in Ottawa in June 1988. Important progress was made in furthering bilateral relations in trans-border emergency preparedness and planning. A number of working groups have been established in the areas of exercises, communications, transportation and health services, to develop detailed bilateral arrangements. Canada hosted a meeting of the transportation working group in 1988.

Exercises

Making emergency plans is only the beginning. There is little point in having plans if they have not been tested. Participating in exercises is the only way to find out whether such plans will work. Designated federal officials are expected to play decision-making roles in NATO exercises annually. Many of these require participation at a most senior level, as it is essential that the government's top administrators fully understand their role and responsibilities in major crises.

In 1988 EPC co-sponsored and participated actively in the development and conduct of a joint Canada/United States exercise that simulated a cross-border terrorist incident.

An exercise, *Fourth Key*, was held at the Central Emergency Government Headquarters in Carp, Ont., to familiarize designated members of EPC staff with their duties in the event of a nuclear defence crisis.

Planning proceeded for the NATO WINTEX-CIMEX 89 exercise and the next HiLEX exercise, planned for 1990. As well, planning continued toward the development of a national mobilization exercise planned for late 1990. The latter is a major undertaking, the first of its kind in the civil sector for more than 20 years.

Training and Education

Training and education are essential and among the most cost-effective ways of providing for emergency planning and preparedness at all orders of government.

The Canadian Emergency Preparedness College, Arnprior, Ont., trains approximately 3,000 municipal, provincial and federal officials annually to prepare for and respond to peacetime emergencies.

The 110 courses on the curriculum range from Plans and Operations for Peacetime Disasters, to Emergency Site Management, Emergency Health and Social Services and Emergency School Board Preparedness. There is also a special course for mayors and elected officials to enhance their ability to participate in local emergency planning and response.

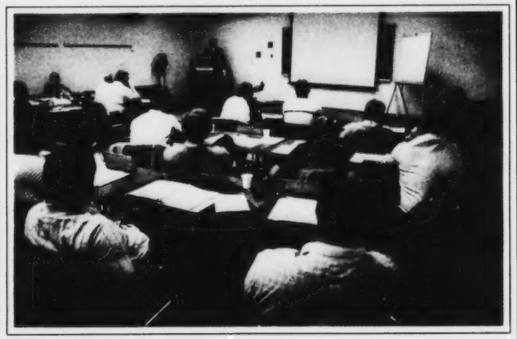

Special seminars, symposia and workshops are also held at the College. Examples are the EPC annual symposium; the EPC-sponsored workshop on planning to meet the effects of a major earthquake; the foreign animal diseases workshop and the plant diseases workshop arranged by Agriculture Canada.

The College has an operating budget of $ 2.5 million in fiscal year 1988-89, excluding salaries.

In 1988 the Treasury Board approved plans to add a $5-million, 120-unit residence to the College operated by EPC. The two-storey building will replace 85 sub-standard rooms in aging World War II temporary buildings. Tenders opened in November 1988; the building should be completed by December 1990.

Research and Special Projects

Emergency Simulation Software

In 1988 EPC launched a project to embark upon a prototype software program that will simulate various kinds of emergencies in specific geographic areas. This could be of enormous benefit to emergency managers as it will enable an operator to track a spectrum of conditions ranging from chemical plume dispersion, radioactive fallout and satellite re-entry in any part of the country. Figure 2 shows graphically how the system works.

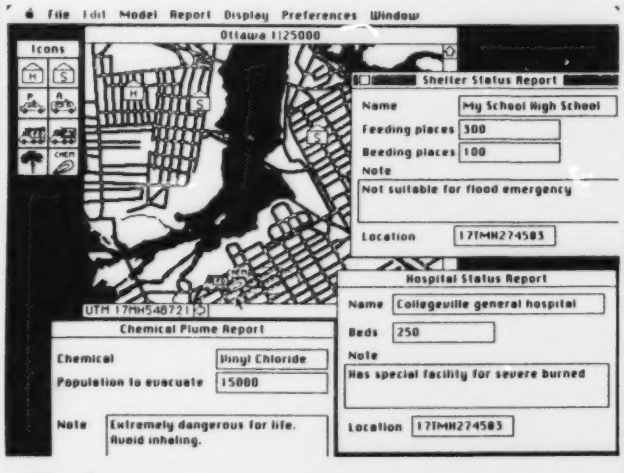

Figure 2
A sample display showing the software being developed by EPC for training, planning and response purposes.

This multi-year project, being developed for use on an Apple Macintosh computer, will be evaluated at every step of the way and is already evolving into a joint venture with other departments and agencies. Those interested in the project are urged to contact EPC.

Earthquake Vulnerability Analysis

Last year EPC commissioned a Laval University team to determine whether it were possible to predict the effects of earthquakes given certain factors such as soil structure and terrain.

This pilot two-year study, now at midpoint, is being based in the Quebec City area, the largest urban community 100 km west of Charlevoix County. It is here that historically, severe earthquakes have occurred and where high levels of seismic activity have been monitored for years. The study will also address the applicability of the methodology to other parts of Canada.

Delivery of Emergency Services Studies

To gain a better understanding of the delivery of emergency services, EPC initiated research in two communities: Edmonton and Quebec.

In the wake of the Edmonton tornado, it was decided to document the planning and delivery of government and non-government services designed to promote the recovery of those affected by a disaster. A model for the provision of services in the first year of recovery, based on the experience and resources of the victims, professionals and volunteers will be developed.

In another study, the psychological recovery of victims and responders in disasters is being investigated with a view to developing a model for community services. The model will initiate the development and implementation of a community services program for handling critical incident stress in the Quebec-Levis area and will serve as a model for other regions.

Electronic Bulletin Board

EPC has sponsored a one-year pilot project to determine the usefulness of a microcomputer-based electronic bulletin board to stimulate the

exchange of information among members of the emergency preparedness community.

Contents of the data bases retained by the bulletin board system will be determined, in part through analyzing available electronic data, and through discussions with emergency preparedness officials and the users.

Stuart Nesbitt White Research Fellowship

Emergency Preparedness Canada sponsors a fellowship program to provide financial aid to students pursuing post-graduate studies in fields related to emergency preparedness. The purpose of the fellowship is to encourage disaster research and emergency planning in Canada by developing a number of qualified professionals in this field.

The fellowship program was named in honour of Stuart Nesbitt White, a former EPC Director General, who devoted 35 years of his life to the service of Canada in emergency planning and preparedness. The fellowships are granted annually and are valued at approximately $11,000 a year. They can be awarded for up to four years.*

The 1988 recipient was Ian Okabe. He has been accepted into the PhD program in atmospheric sciences at the University of British Columbia and will also be enrolled as a visiting graduate student at the University of Washington.

Previous recipients still holding fellowships are:

- Brownlee Thomas, who is researching emergency telecommunications policy
- Jean Morency, who is specializing in urban planning at Laval University

- Sarah Michaels, who is exploring aspects of earthquake mitigation policy-making in the State of Washington and in the Province of British Columbia
- Laurie Laughy, who is studying emergency social services and disaster planning.

Tribute to Former Executive Director

At a ceremony to honour former EPC Executive Director Bill Snarr, former Minister Responsible for Emergency Preparedness Hon. Perrin Beatty, presents him with a memento to mark his contribution to passage of the emergencies legislation.

*Students wishing to compete for a fellowship may obtain application forms by contacting the Association of Universities and Colleges of Canada, 151 Slater Street, Ottawa, Ont. K1P 5N1. Details of the fellowships are outlined on posters distributed annually to most Canadian universities.

Communicating with our Publics

Simply put, EPC's public communications objective is to encourage a climate of emergency preparedness in Canada.

The department jealously guards its reputation as a credible source of information on emergency preparedness in Canada, to Parliament, the public, the media and emergency response officials in Canada and elsewhere. A resource centre comprising books, reports, studies, videotapes, slides and photographs is available to researchers and any who wish to use it.

In the last 12 months the number of public enquiries about emergency preparedness has tripled to an average of 225 per week. Requests for the quarterly *Emergency Preparedness Digest* (a tool for informing and bringing together the Canadian emergency planning community) have quadrupled to 16,000 per issue; in 1988 the amount of free time given by TV stations to airing EPC's 30-second public service announcements had an estimated value of $3 million. Among the many print materials EPC produced in 1988 was a booklet on basic rescue skills. It fills a gap in the print materials available in Canada and should prove invaluable in the aftermath of disasters such as tornadoes, earthquakes or explosions.

EPC's information resource centre comprising print and audio-visual materials for reference, research and loan is well used.

Planning strategy in Public Information Planning and Services Directorate.

EPC understands the importance of **working** with the media, not **dealing** with them. As a respected emergency manager says: "Most emergencies ultimately become 98 per cent a media event, and you should be ready for it." EPC has introduced special components into courses given at the College that explain the need for emergency managers and spokespersons to understand how the media work and their special needs. Many journalists, including representatives of the Radio Television News Directors Association of Canada, have given their time generously to explaining why it helps everyone in the emergency response field do their job better if they understand each other's point of view.

The major thrust of the public information program is that the Government of Canada, while concerned with the safety and security of Canadians, cannot do it all: it is up to the individual to know what to do to be prepared for emergencies. The accent is placed on being prepared today for what could happen tomorrow. Stress is placed on always having on hand a battery-powered radio and spare batteries, as radio might be the only link with the outside world in a disaster. Canadians are encouraged to heed the warnings, to do what emergency response workers ask them, as they have the bigger picture. They are also encouraged to store an emergency supply of food and water; many towns in Canada have only three days supply of food in the shops. And while humans can go without food for days, even weeks, water is essential. Canadians are encouraged not to use the telephone in an emergency unless it is crucial as the lines are needed for emergency response workers. While EPC places the stress upon natural and man-made disasters — everything from grasshopper plagues to chemical spills — it is also aware that a dreadful mistake could unleash some of the world's arsenal of nuclear weapons. Realizing that people have to perceive a danger before taking it seriously, EPC does not promote nuclear defence survival hints, but responds to requests for such information. These represent a steady three per cent of all enquiries.

Public Information Program in Schools

Believing that if we are serious about inculcating an emergency preparedness culture in Canada we should start with the schools, EPC, with the concurrence of Emergency Planning Ontario and the Ontario Ministry of Education, sponsored a feasibility study toward the end of 1987 to determine whether there were a place in the Ontario schools curriculum for materials on emergency preparedness. As a result, workshops have been held to show teachers how to use the imaginative, multi-media materials EPC commissioned. Fifteen Ontario schools are testing them in both official languages. Initial reaction is most favourable. If there is wide acceptance in Ontario, EPC hopes to establish a national committee in 1990 with a view to cross-Canada participation. Already, some provinces have expressed interest in testing materials before that date.

Administration

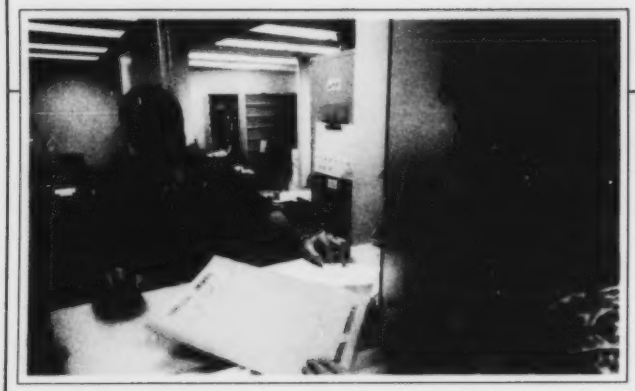

Being responsible for planning the amalgamation of EPC headquarters staff into new quarters, and all that entailed, posed a challenge to the Administration staff in 1988.

They worked with designers and Public Works staff to produce an airy, attractive and flexible working environment. To arrange the transfer of staff and equipment without interrupting service to the Minister and the public required emergency planning of a different kind. It was accomplished without a hitch. On Monday, August 29, all headquarters staff had unpacked and were ready for business on the second floor of the Jackson Building, 122 Bank Street, Ottawa.

Proclamation of the *Emergency Preparedness Act*, effective October 1, and designation of EPC as a Schedule B department, meant additional responsibilities for the Administration Directorate in transferring EPC from an agency dependent upon National Defence for certain administrative matters to a department responsible for its own affairs.

EPC staged an Open House on November 25 for those with emergency preparedness responsibilities to show them the new quarters and demonstrate how the staff of EPC, the facilities of the Government Emergency Operations Coordination Centre and the resource centre of print, photographic and audio-visual materials might help them.

Conclusion

It has been a landmark year for emergency preparedness. Canada now has what is probably the finest emergency legislation in the world. We have a sensible system of emergency response based on everyday responsibilities of government departments and agencies. What needs to be done now is to refine the system, address the deficiencies and ensure that everyone understands precisely his or her role within it. There is new vigour and an air of anticipation within Emergency Preparedness Canada, and the emergency preparedness community in general.

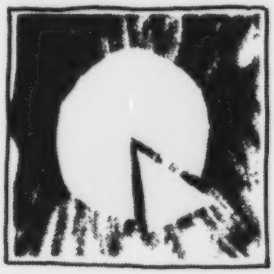

Appendix A

Distribution of JEPP Funds
Fiscal Year 1988/89*

Province/Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
British Columbia	Public Information — directory inserts	Fed. Prov.	5,000 10,000
Alberta	Public protection, continuity of government and resource management plans for wartime arrangements	Fed. Prov.	36,000 12,000
Alberta	Disaster services division — computer	Fed. Prov.	21,000 41,000
Alberta	City of Leduc — response vehicle	Fed. Prov.	125,117 125,117
Alberta	APSS library research development	Fed. Prov.	11,952 11,952
Alberta	Dangerous goods emergency response improvements	Fed. Prov.	126,000 189,000
Alberta	Disaster health displays for the emergency hospital	Fed. Prov.	2,100 700
Alberta	Emergency hospital exercise	Fed. Prov.	4,080 2,720
Alberta	Regional communications system — District #17 (West)	Fed. Prov.	25,075 25,075
Alberta	City of Grande Prairie — hazardous materials equipment	Fed. Prov.	11,720 11,720
Alberta	Regional communications system — District of Provost	Fed. Prov.	42,300 42,300
Alberta	Field services sub-program — validation and model development	Fed. Prov.	15,550 15,550
Alberta	Village of Cayley — generator and rescue vehicle	Fed. Prov.	4,317 4,317
Alberta	Village of Strome — communications equipment	Fed. Prov.	2,580 2,580
Alberta	Town of Fox Creek — rescue equipment	Fed. Prov.	7,850 7,850
Alberta	County of Athabasca — rescue vehicle and communications equipment	Fed. Prov.	17,070 17,070
Alberta	Town of Didsbury — communications equipment	Fed. Prov.	7,502 7,502

* Listing only includes those funds committed by the end of 1988 calendar year. Actual expenditures may differ from the amounts shown, but they will never exceed the allocated federal contribution.

Province/Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Alberta	Town of Turner Valley — rescue and communications equipment	Fed.	13,378
		Prov.	13,378
Alberta	Village of Warner — communications equipment	Fed.	2,975
		Prov.	2,975
Alberta	Village of Clyde — communications equipment	Fed.	6,226
		Prov.	6,226
Alberta	Town of Drayton Valley — communications equipment	Fed.	3,460
		Prov.	3,460
Alberta	County of Forty Mile — rescue vehicle	Fed.	11,250
		Prov.	11,250
Alberta	Town of Rimbey — communications equipment	Fed.	18,114
		Prov.	18,114
Alberta	Town of Sundre — communications equipment	Fed.	7,721
		Prov.	7,721
Northwest Territories	Fifth year of a five-year program to develop and maintain an emergency response capability throughout the N.W.T.	Fed.	107,100
		Terr.	107,100
Northwest Territories	Petroleum contingency plan	Fed.	10,500
		Terr.	19,500
Northwest Territories	Rankin Inlet — communications system	Fed.	21,832
		Terr.	14,555
Northwest Territories	Fort Smith — communications system	Fed.	23,617
		Terr.	15,745
Northwest Territories	Yellowknife — communications equipment	Fed.	11,990
		Terr.	11,990
Northwest Territories	Baffin Regional Emergency Response Committee — rescue equipment	Fed.	45,585
		Terr.	30,390
Northwest Territories	Alternate emergency communications system	Fed.	8,922
		Terr.	5,948
Yukon	Fifth year of a five-year program to enhance Yukon's emergency planning and response capabilities	Fed.	62,920
		Terr.	33,880
Saskatchewan	Fourth year of a five-year program to enhance the province's overall state of emergency preparedness	Fed.	201,513
		Prov.	220,516
Saskatchewan	Prince Albert — chemical suits	Fed.	4,000
		Prov.	4,000
Saskatchewan	Shaunavon — response vehicle	Fed.	6,000
		Prov.	6,000

Province/Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Saskatchewan	Parkland Mutual Aid Area — communications system	Fed. Prov.	4,708 4,708
Saskatchewan	Moose Jaw Mutual Aid Area — rescue equipment	Fed. Prov.	19,372 19,372
Saskatchewan	Tisdale — mobile command post	Fed. Prov.	6,767 6,767
Saskatchewan	Last Mountain Mutual Aid Area — communications system	Fed. Prov.	28,818 28,818
Saskatchewan	Gardiner Dam Mutual Aid Area — communications system	Fed. Prov.	43,340 43,340
Saskatchewan	South Central Mutual Aid Area — communications system	Fed. Prov.	42,818 42,818
Saskatchewan	Quill Plains Mutual Aid Area — rescue equipment	Fed. Prov.	9,296 9,296
Saskatchewan	Prince Albert — communications equipment	Fed. Prov.	2,568 2,568
Saskatchewan	Humbolt Mutual Aid Area — communications equipment	Fed. Prov.	1,045 1,045
Saskatchewan	Meadow Lake Mutual Aid Area — rescue equipment	Fed. Prov.	4,573 4,573
Saskatchewan	Pilot Butte Mutual Aid Area — rescue equipment	Fed. Prov.	6,557 6,557
Saskatchewan	Gardiner Dam Mutual Aid Area — emergency response equipment	Fed. Prov.	8,669 8,669
Saskatchewan	North Saskatoon Mutual Aid Area — rescue equipment	Fed. Prov.	7,365 7,365
Saskatchewan	Hanley Mutual Aid Area — communications project	Fed. Prov.	23,502 23,502
Saskatchewan	Maple Creek Mutual Aid Area — communications system	Fed. Prov.	24,605 24,605
Saskatchewan	Esterhazy Mutual Aid Area — extrication equipment	Fed. Prov.	10,830 10,830
Manitoba	Fifth year of a five-year program to enhance the province's overall state of emergency preparedness	Fed. Prov.	264,300 492,000
Manitoba	Lynn Lake — rescue equipment	Fed. Prov.	5,297 5,297

Province/Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Manitoba	Erikson — communications equipment	Fed. Prov.	3,800 3,800
Manitoba	Town of Selkirk — response vehicle	Fed. Prov.	30,310 90,931
Manitoba	Harrison — communications equipment	Fed. Prov.	5,628 5,628
Manitoba	Sherridon — communications equipment	Fed. Prov.	4,900 4,900
Manitoba	Portage la Prairie — communications equipment	Fed. Prov.	6,197 6,197
Manitoba	Town of Birtle — communications equipment	Fed. Prov.	6,945 6,945
Manitoba	Town of The Pas — rescue and communications equipment	Fed. Prov.	34,421 34,421
Manitoba	R.M. of Hannover — chemical suit and breathing apparatus	Fed. Prov.	2,814 2,814
Manitoba	City of Brandon — response vehicle	Fed. Prov.	8,171 8,171
Manitoba	R.M. of Archie — response vehicle and equipment	Fed. Prov.	2,799 2,799
Manitoba	Town of Neepawa — communications equipment	Fed. Prov.	3,504 3,504
Manitoba	Village of Hamiota — rescue equipment	Fed. Prov.	9,037 9,037
Manitoba	Village of Riverton — rescue equipment	Fed. Prov.	3,263 3,263
Manitoba	City of Brandon — emergency operations and communications centre	Fed. Prov.	46,713 46,713
Ontario	Fourth year of a five-year program to enhance provincial and municipal planning and response capabilities	Fed. Prov.	1,900,000 1,900,000
Quebec	First year of a six-year integrated communications project	Fed. Prov.	1,500,000 1,833,333

Province/Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Quebec	Ice cutting machines	Fed. Prov.	86,400 105,600
New Brunswick	First year of a five-year wartime emergency planning program	Fed. Prov.	34,500 11,500
New Brunswick	EMO video production No. 3	Fed. Prov.	47,000 31,330
New Brunswick	Emergency Rescue Vehicle Southeastern N.B.	Fed. Prov.	90,000 90,000
Nova Scotia	First year of a five-year communications project	Fed. Prov.	400,000 400,000
Nova Scotia	First year of a five-year wartime emergency planning program	Fed. Prov.	12,500 4,500
Prince Edward Island	Second year of a five-year provincial emergency preparedness program	Fed. Prov.	102,636 70,350
Prince Edward Island	Second year of a five-year training program for volunteer firefighters	Fed. Prov.	27,150 10,300
Prince Edward Island	Second year of a five-year public protection, continuity of government and planning wartime arrangements program	Fed. Prov.	32,250 10,750
Prince Edward Island	Second year of a three-year integrated mobile radio project	Fed. Prov.	700,000 700,000
Prince Edward Island	Crapaud Mutual Aid Area — response vehicle	Fed. Prov.	33,485 33,485
Prince Edward Island	Upgrading of the provincial shelter plan	Fed. Prov.	62,861 15,715
Prince Edward Island	Emergency generator for the Souris hospital	Fed. Prov.	22,500 52,500
Prince Edward Island	Charlottetown Mutual Aid Area — response vehicle	Fed. Prov.	31,204 31,204
Newfoundland	First year of a five-year emergency wartime planning program	Fed. Prov.	30,000 10,000
Newfoundland	Town of Burin — rescue equipment	Fed. Prov.	10,428 5,615

Province/Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Newfoundland	Town of Grand Bank — diesel generator	Fed.	19,250
		Prov.	11,088
Newfoundland	Deer Lake — emergency communications system	Fed.	16,633
		Prov.	11,088
Newfoundland	Labrador City — emergency response vehicle	Fed.	41,700
		Prov.	27,800
Newfoundland	Marystown — emergency preparedness package	Fed.	37,532
		Prov.	25,021
Newfoundland	Port aux Basques — generator and rescue equipment	Fed.	12,785
		Prov.	8,523
Newfoundland	Town of Wedgewood Park — emergency generator and pump	Fed.	5,346
		Prov.	3,564
Newfoundland	Town of Windsor — communications project	Fed.	8,839
		Prov.	5,893
Newfoundland	Stephenville — Civil Defence Team project	Fed.	10,458
		Prov.	6,972
Newfoundland	Grand Falls — emergency rescue equipment	Fed.	13,477
		Prov.	8,985

Appendix B

Disaster Financial Assistance Arrangements

The following table indicates how the program works.

Federal Post-Disaster Financial Assistance (per capita sharing)

Provincial Eligible Expenditures	Federal Share
First $1	Nil
Next $2	50%
Next $2	75%
Remainder	90%

Example: population 800,000. Eligible expenses: $24,000,000.

		Provincial	Federal	Federal Portion
1st $1 per capita	$ 800,000	800,000		Nil
Next $2 per capita	1,600,000	800,000	800,000	50%
Next $2 per capita	1,600,000	400,000	1,200,000	75%
Remainder	20,000,000	2,000,000	18,000,000	90%
	$24,000,000	$4,000,000	$20,000,000	

Appendix C

Emergency Preparedness Canada Information Materials

Quarterly Publications

Emergency Preparedness Digest

Booklets

Emergency Preparedness in Canada
11 Steps to Survival
Basic Rescue Skills
Emergency Preparedness for Municipal Officials
Training and Education Program (1988-89)
Film and Video Catalogue (1988)

Self-Help Advice Brochures

Floods
Earthquakes
Winter Power Failures
Winter Storms: You and Your Car
Severe Storms
Prepared for the Woods

Fact Sheets

Federal Emergency Preparedness in Canada
Joint Emergency Preparedness Program
Emergency Preparedness Canada — Points of Contact
Federal Emergency Policy
National Shelter Program
Canadian Civil Defence
Organizational Background to Emergency Preparedness Canada
Disaster Financial Assistance Arrangements
Civil Radiological Defence System
Canadian Attack Warning
Continuity of Government Program
The Government Emergency Operations Coordination Centre (GEOCC)
Cold Weather Survival
How to Keep Clean With Limited Water
How to Remove Fallout Particles and Dissolved Radioactive Materials from Water
How to Store Water
Vital Points Program
Essential Records Program
Emergency Planning in Departments
Highlights of the Emergencies Act
Highlights of the Emergency Preparedness Act

Digest Article Reprints

Emergency Planning for the Elderly — Ray Lafond
The Barrie Tornadoes — Social Services Response
Crisis Communications Management: Forewarned is Forearmed — Robert N. Baugniet, APR
Are You Making the Most of Your Crises? — Donald R. Stephenson
Home Preparation for Long-term Crises — A.B. Morrison
Canada/U.S. Agreement on Civil Emergency Planning

Reports

Annual Review
Symposium 1983 — Civil Mobilization Planning
Safety and Security in Emergencies — Background Papers
The Legal Position of the Good Samaritan — Saul Schwartz
Emergency Public Information Planning: A Guide
An Emergency Information System: a Case Study (Regional Municipality of Ottawa-Carleton)
Study of the Psychological Effects of Disasters on Operational Personnel

Concept of Operations for Emergency Site Management
The Value of Life — The State of the Art as of 1985
A Selective Review of Information Technology and its Application to Emergency Planning and Response
Hazards for EDP Centres
Use of UTM Co-ordinates for Emergency Response
Survey on Perceived Risks
The North Bay Slater Study
The St. John's-Wyatt Study
The Warning Smell of Gas
The Sydney Simulation
The Port Alice Slide
The Fort Garry Court Fire
The Goulds Fire: Emergency Communications in Newfoundland
The Dorchester Hostage Taking: Communications in the Wake of an Unexpected Event
A Tale of Two Snowstorms (Niagara Region of Ontario)
The Media and the Terrace Floods
The Terrace Floods: Defining a Disaster
The Oak Lake Incident: Report on Media-Police Relations in a Hostage Situation
The Woodstock Tornado: An Unplanned Event
A Very Tangled Web: The Complex Story of the Effects on the Sudbury Region of the 1978-79 Strike Against INCO Metal Ltd.
Mayday at St. Joseph's: Fire and Evacuation in a Major City Hospital
The Miramichi Earthquakes: The Media Respond to an Invisible Emergency
Toxic Spills in Courtenay and Corner Brook: How Two Canadian Communities Handled Similar Chemical Emergencies
Emergency Planning and the Pope's Visit to Canada
The Princeton Ice Jams of 1983: The Need for an EOC
The Pemberton Valley Floods: B.C.'s Tiniest Village Responds to a Major Disaster
The 1978 San Diego Air Crash: Emergency Response to an Urban Disaster
The Gander Air Crash

Manuals

Guide to the Preservation of Essential Records
Space Objects Contingency Plan
Omnibus: an emergency snow warning system for Public Service employees of the National Capital Region
Disaster Financial Assistance Arrangements
Joint Emergency Preparedness Program
Vital Points Manual
Bomb Threats

Videotapes

Earthquakes in Canada? (¾" and ½")
It's Your Move (¾" and ½")
Stay Alert, Stay Alive (¾" and ½")
An Ounce of Prevention (¾" and ½")

Publications of Other Federal Departments

Are You Prepared in Case of Disaster? (Health and Welfare Canada)
Bhopal Aftermath Review: The Canadian Situation (Environment Canada)
Home Fallout Protection (Public Works Canada)

Appendix D

Training and Education Program 1988

Canadian Emergency Preparedness College, Arnprior

Courses Conducted by EPC

Plans and Operations Peace
Plans and Operations, War
Mayors and Elected Officials Conference
Emergency Site Management
Emergency Operations
Exercise Design
Emergency Communications
College Administrative Seminar
Emergency Public Information

Courses Sponsored by EPC (conducted by other federal departments)

National Agriculture Emergency Management Workshop — Agriculture Canada
National Plant Pest Emergency Seminar — Agriculture Canada
Emergency Health Services Planning — Health & Welfare Canada
Emergency Social Services Planning — Health & Welfare Canada
Instructors Casualty Simulation — Health & Welfare Canada
Instructors Special Care Facilities — Health & Welfare Canada
Radiological Defence Officers Program — National Defence
Transportation of Dangerous Goods — Transport Canada
Analysis & Design of Fallout Protection — Public Works Canada
Orientation Seminar for Public Works Canada Emergency Planners — Public Works Canada
Fisheries Emergency Control Organization — Fisheries & Oceans
Emergency Planning Seminar — Ports Canada

Special Events

Symposium on Crisis Management in a Changing Environment
Workshop for National Public Welfare Emergency (Earthquake Seminar)
School Board Emergency Preparedness Planning Seminar
Federal/Provincial Training Conference

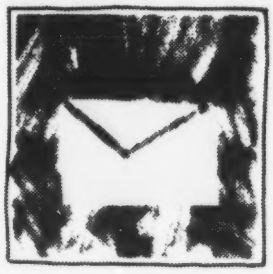

Appendix E

Emergency Preparedness Canada Addresses

Headquarters
Public Information Planning and Services Directorate
Emergency Preparedness Canada
2nd Floor, Jackson Building
122 Bank Street
Ottawa, Ontario
K1A 0W6
Office: 1-613-991-7077
Rapifax: 1-613-996-0995

Newfoundland
Mailing Address**
Mr. D.H. Snow
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
P.O. Box 13430
Station "A"
St. John's, Newfoundland
A1B 4B7
Office: 1-709-772-5522
Rapifax: 1-709-772-4532
Building Address***
6 Bruce Street
Donovan's Industrial Park
Mount Pearl, Newfoundland

Prince Edward Island
Mr. J.E. Ayers
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
P.O. Box 1175
2nd Floor, Dominion Building
97 Queen Street
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7M8
Office: 1-902-566-7047
Rapifax: 1-902-566-7045

Nova Scotia
Mr. R.B. O'Sullivan
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
Suite 801
6009 Quinpool Road
Halifax, Nova Scotia
B3K 5J7
Office: 1-902-426-2082
Rapifax: 1-902-426-2087

New Brunswick
Mr. J.P.D. Boiteau
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
590 Brunswick Street
P.O. Box 534
Fredericton, New Brunswick
E3B 5A6
Office: 1-506-452-3020
Rapifax: 1-506-452-3906

Quebec
Mr. André Tremblay
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
Suite 701
250 ouest, Grande-Allée
Quebec, Quebec
G1R 2H4
Office: 1-418-648-3111
Rapifax: 1-418-648-4923

Ontario
Mr. H.H. Sampson
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
Suite 812
150 York Street
Toronto, Ontario
M5H 3S5
Office: 1-416-973-6343
Rapifax: 1-416-973-6362

Manitoba
Mr. A.J.K. Rasmussen
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
Suite 306A
391 York Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3C 0P4
Office: 1-204-983-6790
Rapifax: 1-204-983-3149

Saskatchewan
Mr. H.F.E. Swain
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
850 Avord Tower
2002 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan
S4P 0R7
Office: 1-306-780-5005
Rapifax: 1-306-780-6461

Alberta/Northwest Territories
Mr. J.M. Hoffman
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
10420-157 Street
Edmonton, Alberta
T5P 2V5
Office. 1-403-495-3005
Rapifax: 1-403-495-4492

British Columbia/Yukon
Mr. F.D. Cooper
Regional Director
Emergency Preparedness Canada
2881 Nanaimo Street
P.O. Box 10 000
Victoria, British Columbia
V8T 4Z8
Office: 1-604-388-3621
Rapifax: 1-604-388-3995

** All regular mail should be sent to the mailing address.
*** Courier service and large parcel delivery should be sent to the building address.

Protection civile Canada
Emergency Preparedness Canada

Revue annuelle 1988

Canada

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989
N° de cat. D81-1/1988
ISBN 0-662-56571-1

Message du ministre

À titre de ministre responsable de la Protection civile au Canada, j'ai le plaisir, encore une fois, de donner le compte rendu d'une année très active et très productive : l'année 1988 à Protection civile Canada (P.C.C.). Nous pouvons donc commencer l'année 1989 avec ardeur et optimisme. C'est un renouveau pour P.C.C. comme pour moi en tant que ministre responsable de la protection civile.

Au cours du troisième trimestre de l'année, tout le personnel de P.C.C. à Ottawa a emménagé dans de nouveaux locaux et se retrouve maintenant sous le même toit que leurs collègues du Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement, qui vient d'être remis à neuf et équipés. Par ailleurs, il convient de noter que la *Loi sur la protection civile* a été promulguée et, en vertu de celle-ci, P.C.C. n'est plus rattachée à la Fonction publique du Canada et se voit confier un mandat clairement défini. La *Loi sur les mesures d'urgence* — qui remplace la *Loi sur les mesures de guerre* — a reçu la sanction royale. Et comme touche finale à ce renouveau, le Conseil du trésor a fait savoir qu'il a approuvé la construction de nouvelles résidences au Collège de la protection civile du Canada, à Arnprior (Ontario).

Parce que la protection civile est un des sujets dont on dit « loin des yeux, loin du cœur », les gens considèrent la protection civile comme allant de soi. Nous sommes enclins à penser que « cela ne se produira pas ici ». Mais cela peut arriver, comme nous l'avons vu à Edmonton, par le désastre causé par la tornade, et à Saint-Basile-le-Grande, par l'incendie du dépôt de B.P.C. : nous devons donc être prêts à toute éventualité.

Même si, par rapport à un grand nombre de ministères, P.C.C. est un petit organisme, son rôle est important : il est vital. Protection civile Canada doit s'assurer que les plans d'intervention du gouvernement du Canada sont en place et que ce dernier est prêt à venir en aide, à tout moment, aux provinces et aux territoires, dans l'éventualité d'une situation d'urgence, et est en mesure de protéger la vie et les biens des Canadiens.

« La gestion des crises » est devenue une expression à la mode parmi les responsables gouvernementaux. J'estime que la « protection civile » est tout aussi importante, sinon plus, puisque c'est le processus par lequel il est souvent possible de prévenir une crise ou d'y faire face rapidement. L'adoption, en 1988, du projet de loi C-77 et de lois en matière de situations d'urgence, montre que tous les gouvernements attachent une importance croissante à la protection civile. Le Canada dispose maintenant de lois modernes qui lui permettent de protéger les droits de ses citoyens en temps de crise.

J'ai confiance que les responsables fédéraux chargés des situations d'urgence dans tout le pays ont maintenant des outils leur permettant de mettre sur pied un système de protection civile et d'intervention qui répond aux besoins des Canadiens.

Bill McKnight

Table des matières

Avant-propos 5

La protection civile : le rôle du gouvernement fédéral 6

- Base de la nouvelle législation 6
- Planification interministérielle au niveau fédéral 7
- Dispositions nationales en cas d'urgence 8
- Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement 9
- Protection de la population 9
- Programme des dossiers essentiels 10
- Programme des points névralgiques 10
- Mise à jour des manuels d'urgence 11
- Symposium national 11

Collaboration avec les provinces et les territoires 12

- Bureaux régionaux de P.C.C. 12
- Protocoles d'entente 13
- Accords sur l'indemnisation des bénévoles accidentés 13
- Programme conjoint de protection civile 13
- Aide financière en cas de catastrophe 14
- Établissement de plans en cas de tremblement de terre 14
- Comité de coordination des accidents industriels majeurs 15
- Conférences fédérales-provinciales 15
- Échange de personnel de direction 15

Activités internationales 16

- Visiteurs venant d'autres pays 16
- Collaboration avec l'O.T.A.N. 16
- Canada - État-Unis 17
- Exercices 18

Instruction et formation 19

Recherche et projets spéciaux 20

- Logiciel de simulation de situations d'urgence 20
- Analyse de la vulnérabilité sismique 20
- Études sur la prestation des services d'urgence 20
- Tableau d'affichage électronique 21
- Bourse de recherche Stuart-Nesbitt-White 21
- Hommage à l'ancien directeur exécutif 21

Communications avec le public 22

- Programme d'information publique dans les écoles 23

Administration 24

Conclusion 25

Annexes 26

- A — Répartition des crédits du Programme conjoint de protection civile 26
- B — Aide financière en cas de catastrophe 32
- C — Publications et documentation audio-visuelle — Protection civile Canada 33
- D — Programme d'instruction et de formation 35
- E — Points de contact avec P.C.C. 36

Page couverture: T. D'Arcy Finn, Administrateur général de P.C.C., conduit son équipe vers ses nouveaux quartiers, au seuil d'une nouvelle ère dans le domaine de la protection civile.

Figure 1 :
Protection civile Canada

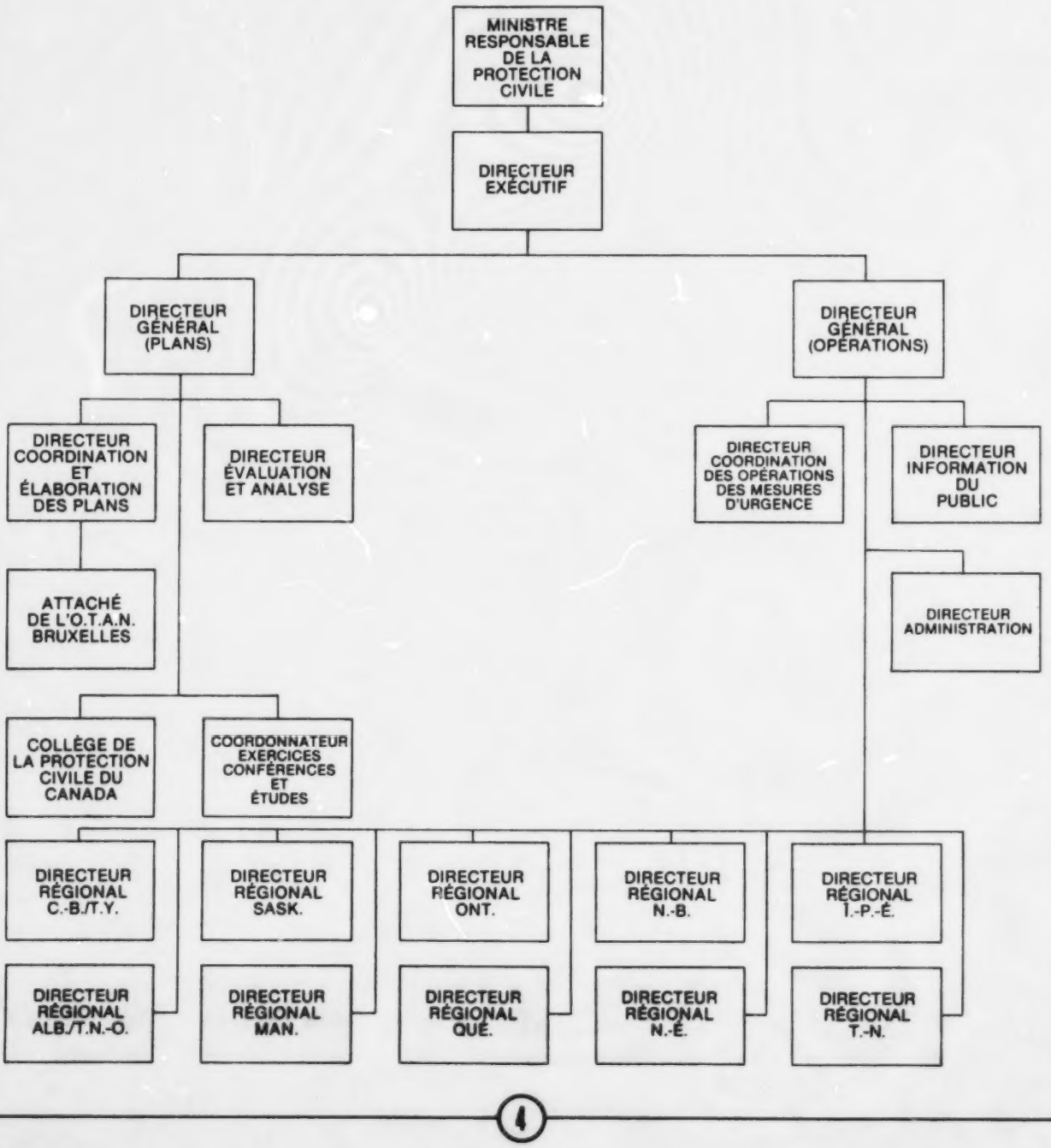

Avant-propos

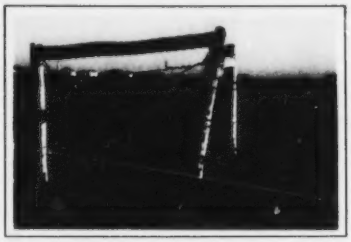

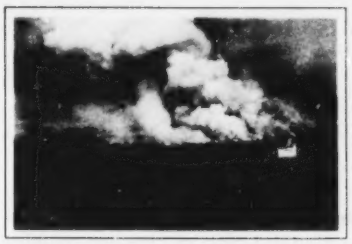

La *Loi sur les mesures d'urgence* rappelle à tous les employés de Protection civile Canada les responsabilités qui leur incombent : « L'État a pour obligations primordiales d'assurer la sécurité des individus, de protéger les valeurs du corps politique et de garantir la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du pays. »

Les employés de P.C.C. prennent leurs responsabilités au sérieux. Les rapports journaliers des médias et des directeurs régionaux de P.C.C. montrent en effet clairement le genre de travail que ces personnes accomplissent. D'autre part, il est paradoxal de constater que plus notre société progresse sur le plan technique, plus nous sommes vulnérables aux catastrophes technologiques et naturelles.

En 1988, les médias ont donné aux Canadiens un cours intensif sur la protection civile. En effet, nous avons souvent été les témoins d'images tragiques, telles que l'incendie d'un entrepôt à Saint-Basile-le-Grand et l'évacuation qui s'ensuivit, les reportages sur les deux tremblements de terre importants qui se sont produits dans l'est du Québec, l'épouvantable dévastation causée par l'ouragan *Gilbert*, sans oublier la sécheresse qui s'est abattue sur l'ouest du pays, les importants feux de forêt qui ont désorganisé complètement notre économie ainsi que les cas de déversements et d'émissions toxiques qui préoccupent les autorités municipales. Il ne faut pas oublier non plus la situation d'urgence qui n'a heureusement pas eu lieu, mais qui a nécessité la mise au point des plans d'intervention les plus sophistiqués qui soient : l'écrasement prévu d'un satellite à propulsion nucléaire soviétique, le *Cosmos 1900*, qui était devenu incontrôlable. Il s'est par bonheur désintégré dans l'espace. Mais la plus tragique de ces catastrophes a été l'important tremblement de terre qui a secoué l'Arménie et qui a rappelé aux Canadiens vivant dans les zones urbaines propices aux séismes ce qui pourraient arriver ici.

Les catastrophes frappent souvent sans prévenir. Si les gens connaissent les mesures à prendre en cas d'urgence de nombreuses vies pourraient être sauvées.

L'un des principaux mandats de P.C.C. est d'encourager l'élaboration, dans tout le pays, de normes uniformes d'intervention dans les situations d'urgence, afin de réduire au minimum les souffrances humaines et les pertes de biens inhérentes aux catastrophes naturelles ou technologiques. Pour ce faire, P.C.C. prend divers moyens, dont la réalisation de projets conjoints avec les provinces et les territoires, l'information du public, l'instruction et la formation ainsi que le partage des résultats des recherches entreprises.

Habituellement, P.C.C. sait qu'une catastrophe s'est produite avant même qu'on ait fait appel à l'aide du gouvernement fédéral. En effet, depuis son Centre de coordination des opérations d'urgence, elle est à l'écoute des informations concernant les situations d'urgence survenant n'importe où au Canada. Ainsi, le gouvernement fédéral est toujours prêt à intervenir. Selon le type de situation, le ministère fédéral compétent, avec l'appui des autres ministères, prend la tête des opérations au nom du gouvernement.

P.C.C. emploie actuellement 92 personnes dont les deux tiers travaillent à Ottawa. L'organisme, qui compte un bureau régional dans chacune des capitales provinciales, emploie des enseignants et du personnel administratif au Collège de la protection civile du Canada à Arnprior, en Ontario, et un attaché au quartier général de l'O.T.A.N., à Bruxelles. P.C.C. est dirigée par un directeur exécutif qui relève du ministre responsable de la Protection civile. Le tableau 1 donne un aperçu de la structure organisationnelle de P.C.C.

Pour l'exercice financier en 1988-1989, P.C.C. avait un budget de 17,2 millions de dollars. Étant imprévisible, l'aide financière apportée aux provinces et aux territoires en cas de catastrophe n'est pas tirée de ce budget. Les fonds proviennent plutôt de crédits supplémentaires affectés à cet effet.

La Protection civile : Le rôle du gouvernement fédéral

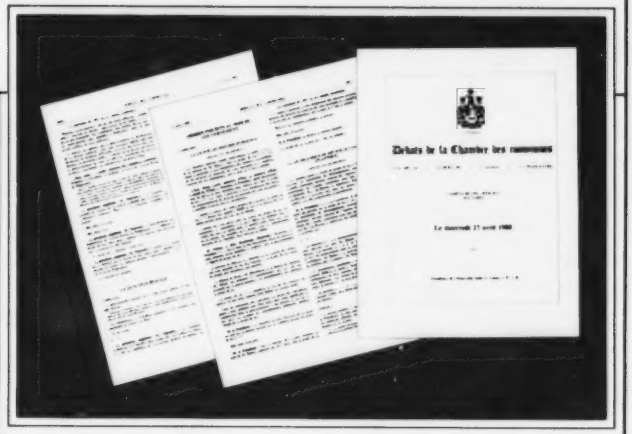

Contrairement à certains organismes nationaux chargés des situations d'urgence, Protection civile Canada **ne dirige** habituellement **pas** les interventions en cas d'urgence. Elle se charge plutôt de **coordonner** au niveau fédéral l'élaboration des mesures de protection civile nécessaires pour assurer un état de préparation convenable en vue de faire face aux situations d'urgence résultant d'incidents naturels ou technologiques.

Au Canada, la planification civile d'urgence est fondée sur une approche visant à préparer le pays à faire face aux situations de crise de toute nature. Dans cette optique, la planification pour le temps de paix et celle pour le temps de guerre sont habituellement complémentaires; souvent l'une est l'élaboration ou le prolongement de l'autre. Ainsi, la planification d'urgence en temps de paix, constitue la base de notre intervention dans le cas d'urgence en temps de guerre.

Notre approche en matière de protection civile s'appuie sur le principe de la gradation des interventions. En premier lieu, il incombe aux particuliers de savoir ce qu'il faut faire dans une situation d'urgence. Cependant, si ces personnes n'ont pas les capacités nécessaires pour le faire, ce sont les autorités municipales qui prennent la relève et qui, au besoin, peuvent faire appel à l'aide des municipalités environnantes ou au gouvernement provincial, conformément à un plan prévu à cet effet.

Lorsqu'une province ou un territoire n'est pas en mesure de faire face à une situation d'urgence ou si, en raison de sa nature, cette situation a des répercussions à l'échelon fédéral ou national, le gouvernement fédéral peut alors apporter son aide.

Lorsqu'il intervient en cas de crise, le gouvernement du Canada fonctionne suivant le principe du ministère responsable. Tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne sont, en effet, tenus d'élaborer des plans et de se préparer en vue d'être en mesure de faire face aux situations d'urgence liées à leurs domaines de compétence respectifs normaux. Dans la plupart des cas d'urgence, on sait donc à l'avance quel ministère ou organisme agira à titre de responsable de l'intervention du gouvernement fédéral. Par exemple, dans l'éventualité de l'écrasement d'un aéronef, ce serait Transports Canada, tandis que pour un incendie de B.P.C., ce serait Environnement Canada. Toutefois, lorsqu'il est difficile de déterminer quel sera le ministère ou organisme responsable, c'est le Premier ministre qui nommera un ministre et, par le fait même, un ministère ou un organisme chargé d'assumer les responsabilités du gouvernement fédéral. Dans la plupart des incidents qui surviennent en temps de paix, comme la tornade qui a frappé la ville d'Edmonton, le rôle du ministère responsable serait de coordonner le soutien sur le terrain pour le gouvernement provincial.

Base de la nouvelle législation

Grâce à l'adoption de la *Loi sur la protection civile* (soit la *Loi C-76*), le gouvernement du Canada est mieux en mesure de faire face aux situations d'urgence dans un environnement social et technologique de plus en plus complexe.

Cette loi, qui a reçu la sanction royale le 27 avril et a été promulguée le 30 septembre, est entrée en vigueur le 1er octobre 1988. Elle a notamment eu pour conséquences immédiates

T. D'Arcy Finn,
Directeur exécutif

de permettre l'établissement de Protection civile Canada comme organisme distinct de la Fonction publique du Canada (un ministère de catégorie B) et, pour la première fois, de fournir à celui-ci des bases juridiques solides de fonctionnement. De plus, cette loi permet aussi d'éclaircir les responsabilités de P.C.C. en matière de préparation civile à un état d'urgence, et énonce quelles sont les fonctions particulières de P.C.C. pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'intervention civils. Toutefois, ce qui est peut-être le plus important, c'est qu'elle stipule les responsabilités de chaque ministre en matière de protection civile dans leurs domaines de compétence respectifs.

En vertu de cette loi, le Gouverneur en Conseil est autorisé à établir au besoin des décrets et des règlements ayant trait à l'état de préparation et à la mise au point des plans d'intervention des ministères. Depuis que la *Loi sur la protection civile* a été promulguée, les responsables de P.C.C. ont rencontré chacun des agents de planification des mesures d'urgence, afin de discuter des décrets et des règlements qui devraient d'abord être rédigés.

La promulgation de la *Loi C-76* n'aura que peu de répercussions sur le travail des agents de planification des mesures d'urgence. Il en sera tout autrement cependant de l'atmosphère politique et juridique dans laquelle ce travail est accompli : elle s'améliorera en effet de façon appréciable, parce que Protection civile s'appuie maintenant sur des assises juridiques solides.

Jusqu'au 21 juillet, le Canada était le seul, parmi les pays démocratiques et contrairement à ses provinces et à ses territoires, à ne pas disposer de lois appropriées lui permettant de faire face aux situations de crise nationale. La *Loi sur les mesures d'urgence*, qui a reçu la sanction royale à cette date, remplace l'ancienne *Loi sur les mesures de guerre*, dont l'abolition était réclamée par les Canadiens depuis environ 18 ans. De l'avis général, cette loi était un instrument dépassé qui ne pouvait vraiment plus être utile qu'en temps de guerre. Quant à la nouvelle loi, qui ne sera utilisée qu'en cas de situation d'urgence nationale — et seulement après avoir effectué les consultations nécessaires —, elle se fonde sur quatre sortes de situations d'urgence nationale touchant :

- le bien-être de la population
- l'ordre public
- une crise internationale
- un état de guerre

Grâce à cette loi, les planificateurs de mesures d'urgence disposent d'un instrument qui leur permet de faire face à une vaste gamme de situations de crise nationale, tout en protégeant entièrement les droits des citoyens. En effet, la *Loi sur les mesures d'urgence* est assujettie à la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la *Déclaration canadienne des droits*, et est conforme aux dispositions du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. De plus, elle sera régie par d'autres mécanismes destinés à prévenir les abus en matière de droits de la personne. Pour cela, le gouvernement a dû trouver un juste milieu entre « se doter des moyens nécessaires pour intervenir s'il y a lieu » et « ne pas compromettre les droits de la personne », la prérogative qu'a le Parlement de surveiller les actions de l'exécutif ou le rôle des provinces. À l'heure actuelle, les Canadiens disposent d'une législation fédérale complète en matière de situations d'urgence, législation qui garantit le respect des droits de la personne.

Planification interministérielle au niveau fédéral

En vertu de la *Loi sur la protection civile*, il incombe à chaque ministre et, par leur entremise, à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne d'élaborer des plans d'intervention appropriés, liés à leurs domaines de com pé-

tence respectifs normaux, et de mettre en œuvre des programmes de formation et des exercices connexes. De plus, le ministre responsable de la Protection civile doit déposer devant le Parlement un rapport annuel sur l'application de cette loi. Cette nouvelle disposition fournit une bonne occasion de sensibiliser nos parlementaires au programme de protection civile mis en place par le Canada. Depuis sa nomination au mois de juin, le nouveau directeur exécutif de P.C.C., M. T. D'Arcy Finn, a rencontré des sous-ministres afin de discuter de la nouvelle législation, des responsabilités qui s'y rattachent et du statut de la protection civile.

Protection civile Canada aide les ministères à élaborer et à maintenir des dispositions appropriées qui leur permettent de faire face aux situations d'urgence qui relèvent d'eux au premier chef. De même, P.C.C. coordonne les activités de planification en vue d'amener le Canada à mettre en place des mesures d'intervention coordonnées en cas de situation d'urgence nationale. Les dispositions susmentionnées visent à soutenir les organismes existants, à tirer profit des forces et des relations de travail qu'on trouve au pays, à permettre au gouvernement, dans le cas d'une crise nationale, de gérer d'une façon étroite et coordonnée les ressources disponibles, sur les plans fédéral, provincial, territorial, privé et local, et à diriger les services essentiels dans les secteurs vitaux des domaines économique et social.

Dispositions nationales en cas d'urgence

En 1980, dans sa politique en matière de protection civile, le gouvernement du Canada a fait état de la nécessité de prendre des dispositions relatives aux situations d'urgence nationale, en vue de faire face aux quatre types de situations d'urgence susceptibles de se produire au pays; les éléments clés de cette politique ont été intégrés à la *Loi sur les mesures d'urgence* et à la *Loi sur*

la protection civile. Dans le cadre de ladite politique, on a confié à onze ministres fédéraux des responsabilités spéciales pour le traitement de cas d'urgence graves, y compris en cas de guerre. Parmi ces onze ministres, se trouve le Premier ministre qui est chargé de « diriger et de coordonner les services d'information nationaux ». Protection civile Canada a entrepris la réalisation des mesures de planification nécessaires, au nom du Secrétariat des communications du Bureau du Conseil privé, dont le chef, le secrétaire adjoint du Cabinet (Communications), serait le conseiller du Premier ministre et du Cabinet si ces dispositions étaient appliquées.

Les dix autres domaines dont il était question dans la politique susmentionnée sont : la construction, l'énergie, le contrôle financier, l'alimentation, les services de santé et bien-être social, le logement, les ressources humaines, la production industrielle, les télécommunications et le transport. Les consultations progressent avec les provinces et les secteurs privés, qui sont des partenaires indispensables dans le processus de planification.

Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement

Le fait d'être en mesure de capter et d'interpréter correctement les signes précurseurs de situations d'urgence constitue la clé de voûte du système qui permet au gouvernement d'intervenir d'une façon efficace et opportune. C'est la raison pour laquelle Protection civile Canada exploite le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement (C.C.O.U.G.).

Les membres du personnel du Centre sont à l'écoute des bulletins de nouvelles des médias et lisent attentivement les rapports qui leur parviennent par l'entremise d'un réseau provincial et fédéral de contacts. Dans leurs locaux remis à neuf, à l'administration centrale de P.C.C., ils disposent de matériel sophistiqué et ultramoderne grâce auquel ils peuvent rapidement regrouper l'information reçue et la diffuser aux ministères, organismes et sociétés de la Couronne appropriés.

Lorsque le gouvernement fédéral doit intervenir, le C.C.O.U.G., qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, peut servir de point de convergence électronique des opérations d'urgence du gouvernement. Le C.C.O.U.G. permet de canaliser toutes les communications liées à la réalisation des opérations; il permet aussi aux cadres supérieurs d'un ministère donné de coordonner les activités de soutien, d'analyser la situation et de réagir au moment où changent les conditions d'urgence. Par exemple, peu après le second tremblement de terre qui a secoué le Québec en novembre, le personnel du C.C.O.U.G. a facilité la venue au Canada d'un groupe de sismologues américains qui travaillent maintenant en étroite collaboration avec leurs homologues canadiens à Chicoutimi, au Québec.

Le C.C.O.U.G. est un établissement autonome, dont les systèmes électriques, de chauffage et de ventilation peuvent fonctionner indéfiniment. Au besoin, tout organisme fédéral peut occuper sur-le-champ le C.C.O.U.G. et l'utiliser comme centre des opérations d'urgence et centre de liaison ou de coordination, ou une combinaison des deux. Une salle de conseil adjacente au Centre, équipée d'un système de télévision en circuit fermé, peut être utilisée pour donner des informations aux médias.

Lorsqu'il est devenu évident que *Cosmos 1900*, un satellite à propulsion nucléaire soviétique qui était hors de contrôle, allait probablement rentrer dans l'atmosphère terrestre, Santé et Bien-être social Canada, le ministère responsable, a utilisé les installations du C.C.O.U.G. afin de tenir des réunions de planification interministérielles. L'équipe d'intervention chargée de diriger les opérations d'urgence les aurait aussi utilisées si le satellite n'avait pas été propulsé dans l'espace intersidéral. En fin de compte, le Centre a capté et transmis 2000 messages pendant la période où *Cosmos 1900* a constitué une menace possible.

Protection de la population

Au Canada, la protection civile est fondée sur une approche visant à préparer le pays à faire face aux situations d'urgence de toute nature. Même si, dans la plupart des circonstances, les mesures prévues en cas de danger naturel ou technologique peuvent également s'appliquer (avec quelques améliorations) aux

risques posés par une catastrophe nucléaire, certaines mesures n'ont trait qu'aux menaces que présentent les armes nucléaires.

Protection civile Canada a élaboré et continue d'élaborer des programmes d'information à l'intention du public, qui visent à faire connaître aux Canadiens les mesures d'entraide de base qu'ils doivent prendre afin d'être prêts à réagir en cas de situations d'urgence en temps de paix. Si les Canadiens possèdent certaines connaissances fondamentales en matière de survie s'appliquant à la plupart des situations d'urgence, ils seront fort probablement en mesure de savoir ce qui se passe et d'attendre la fin de tout type de crise de peu de durée. Ainsi, dans l'éventualité où le climat international se détériorerait au point de provoquer une menace nucléaire, on pourrait rapidement améliorer l'état de préparation des Canadiens et, par l'entremise de tous les médias, fournir des renseignements en vue de leur premettre de maximiser leurs chances de survie. De telles dispositions sont maintenant révisées et mises en place.

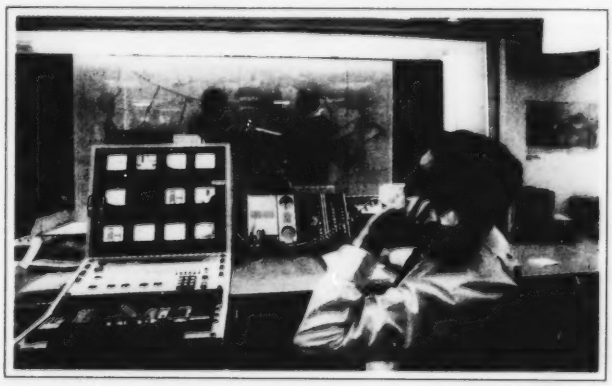

Comme ont pu le constater les habitants de Mississauga, lors du déraillement d'un train il y a quelques années; ceux d'Edmonton lorsque s'est abattue une tornade sur la ville en 1987, et ceux de Saint-Basile-le-Grand un an plus tard, les catastrophes peuvent frapper n'importe où et à tout moment. C'est la raison pour laquelle le fait d'être en mesure d'alerter les gens dans le cas d'une catastrophe imminente constitue un élément essentiel de la protection publique. Le système actuel d'alerte du gouvernement fédéral, qui est notamment composé de sirènes installées dans les années cinquante en vue de permettre d'alerter la population d'une attaque nucléaire prochaine, est inapproprié : la technologie utilisée est désuète, et les sirènes peuvent contribuer à alerter, au mieux, un tiers de la population urbaine. C'est pourquoi le gouvernement, par l'entremise du ministère des Communications, examine diverses solutions de rechange pour l'installation d'un système d'alerte dans l'ensemble du pays. Idéalement, un système de ce genre devrait permettre de répondre aux besoins en temps de paix de tous les paliers de gouvernement et être relié au Réseau de radiodiffusion d'urgence, de manière que les Canadiens puissent être alertés dans le cas de l'arrivée possible de catastrophes et informés de ce qu'ils doivent faire si cela arrive.

Programme des dossiers essentiels

Protection civile Canada coordonne un programme fédéral visant à déterminer et à conserver les documents essentiels au fonctionnement du gouvernement durant et après une crise nationale. Le gouvernement et les organismes privés à travers le pays sont de plus en plus conscients de la nécessité de trouver des solutions de rechange pour l'entreposage des documents essentiels dans l'éventualité où la bonne marche de leurs activités serait mise en danger.

Programme des points névralgiques

Un certain nombre d'installations, d'usines et de services sont essentiels au fonctionnement de notre société. Afin de protéger ceux-ci dans le cas de situations d'urgence nationale, P.C.C. a mis en place un programme visant à déterminer quelles installations et quels services doivent être protégés.

Il existe deux catégories de points névralgiques. Dans la première, on en retrouve un petit nombre qui sont de la plus grande importance pour l'ensemble du pays. En règle générale, il s'agit d'installations appartenant au gouvernement fédéral et, en raison de leur importance, le Solliciteur général est chargé d'assurer leur protection en temps de crise.

Dans la seconde, on compte un plus grand nombre de points névralgiques; il s'agit d'installations de tout genre dont la protection incombe à leurs propriétaires respectifs.

Grâce à des listes informatisées, les données relatives aux installations et à leur statut sont mises à jour. Les points névralgiques qui figurent sur la liste du gouvernement fédéral sont choisis par les ministères pour approbation; c'est le Comité consultatif en la matière qui confirme l'inclusion de ceux-ci dans le répertoire central. Les points névralgiques à l'échelon provincial sont déterminés par les provinces, et les détails à cet égard sont transmis par l'entremise des directeurs régionaux de P.C.C.

En 1988, les progrès dans ce domaine se sont poursuivis à un rythme constant, et la G.R.C. a continué la réalisation des inspections de sécurité. Le Comité consultatif a examiné les points névralgiques faisant partie de la première catégorie, puis a réduit leur nombre. À la suite d'une étude récente sur la protection des points névralgiques, on a constaté qu'il était nécessaire d'améliorer l'ordinateur et le logiciel qui permettent de mettre à jour tous les renseignements liés aux points névralgiques. Un système plus efficace sera donc installé en 1989.

Mise à jour des manuels d'urgence

En 1988, Protection civile Canada a mis à jour, publié et mis à la disposition du public les manuels suivants :

3/88 *Manuel sur les alertes à la bombe*

5/88 *Manuel concernant les dispositifs d'alerte du gouvernement du Canada*

20/88 *Guide de rédaction des messages à l'intention des sièges du gouvernement d'urgence*

22/88 *Aide financière en cas de catastrophe*

24/88 *Programme conjoint de protection civile*

26/88 *Programme des points névralgiques*

La révision du *Manuel sur les dossiers essentiels* est très avancée.

Symposium national

Dans le cadre de ses responsabilités, P.C.C. doit notamment contribuer, à titre de chef de file, à l'amélioration de la protection civile. À cette fin, il organise, chaque année, un symposium où se retrouvent des spécialistes dans ce domaine et dans des domaines connexes afin de discuter d'aspects particuliers de la protection civile.

Cette année, le symposium, qui était intitulé « La gestion de situations de crise dans un environnement changeant », s'est tenu au Collège de la protection civile du Canada. Les participants, parmi lesquels se trouvaient des planificateurs, des chercheurs, des représentants du gouvernement, des spécialistes du monde de l'industrie et des universitaires, ont examiné le thème à l'étude pendant deux jours et demi en assistant à des conférences, à des exposés et à des ateliers.

Collaboration avec les provinces et les territoires

La réalisation des activités de planification, en coopération avec les provinces et les territoires, constitue un élément essentiel de la politique du gouvernement fédéral en matière de protection civile. Dans la *Loi sur la protection civile*, les intérêts des provinces sont explicitement reconnus en ce qui concerne la participation du gouvernement fédéral à une situation d'urgence provinciale. Comme c'était généralement le cas auparavant quand les provinces et les territoires demandaient l'aide du gouvernement fédéral dans une situation de ce genre, celui-ci continuera à répondre à leurs besoins en se servant des ressources humaines, matérielles et juridiques existantes, sans devoir nécessairement déclarer une situation d'urgence nationale en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Conformément à l'article 9 de la *Loi sur la protection civile*, le gouvernement fédéral peut, par décret ou règlement, donner une base juridique à l'aide qu'il apporte à une province (y compris l'aide financière).

Bureaux régionaux de P.C.C.

Un climat favorable à la coopération s'est établi grâce aux rapports réguliers qu'entretiennent les directeurs régionaux de P.C.C. avec les organismes provinciaux et territoriaux chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures d'urgence et de la sécurité publique.

Avec des bureaux dans chaque capitale provinciale, les directeurs régionaux touchent à tous les aspects des activités de P.C.C.. Ils contribuent à l'administration des programmes fédéraux de planification des mesures d'urgence, facilitent la participation des provinces à des entreprises conjointes et s'assurent que les mesures prises par le gouvernement fédéral en matière de planification d'urgence s'harmonisent avec celles que prennent les provinces et les territoires. En fait, ils représentent le gouvernement fédéral, et sont prêts à coordonner, au besoin, les interventions fédérales en cas de situations d'urgence.

Au cours de l'année 1988, les directeurs régionaux de P.C.C. ont pris exceptionnellement part à une grande variété d'activités. En voici quelques exemples : ils ont siégé à des comités fédéraux-provinciaux sur l'éradication des maladies animales d'origine étrangère et sur les parasites et les maladies des plantes et assisté à des ateliers sur ces sujets au Collège de la protection civile à Arnprior; ils ont représenté le gouvernement du Canada et coordonné l'aide apportée lors de situations d'urgence importantes telles que l'incendie à Saint-Basile-le-Grand; ils ont participé aux activités de planification relatives à la rentrée possible de *Cosmos 1900* dans l'atmosphère de la Terre; ils ont coordonné l'aide que le gouvernement fédéral a apportée à un grand nombre de provinces en vue de combattre les feux de forêt et de faire face à des catastrophes

Le Directeur régional de P.C.C. au Québec s'est rendu immédiatement sur le site de l'incendie de B.P.C. à Saint-Basile-le-Grand pour coordonner l'aide fédérale dont la province aurait pu avoir besoin.

Don Hall, Directeur général des opérations, est en liaison permanente avec les directeurs régionaux.

telles que des inondations (ainsi, en Alberta, ils ont pris les dispositions nécessaires en vue de l'évacuation de la réserve indienne d'Assumption).

Protocoles d'entente

Afin d'établir un cadre pour la coopération intergouvernementale en matière de planification d'urgence pour la vaste gamme de situations d'urgence susceptibles de se produire au Canada, le gouvernement fédéral continue de négocier avec les provinces et les territoires en vue de conclure des protocoles d'entente (P.E.) sur la protection civile. Le but visé est d'exposer par écrit les principes de planification conjointe ainsi que les fonctions et responsabilités de chaque palier de gouvernement. Des P.E. ont été signés avec toutes les provinces et les territoires, à l'exception de l'Alberta et du Québec. Même si ces dix accords diffèrent légèrement sur le plan de la formulation et de la présentation, ils sont tous similaires quant au fond. Des discussions se poursuivent actuellement avec l'Alberta et le Québec afin de compléter le cycle.

Accords sur l'indemnisation des bénévoles accidentés

Jusqu'à présent, les protocoles d'entente sur l'indemnisation des bénévoles blessés ou tués au moment où ils intervenaient dans des situations d'urgence ont été signés avec sept des douze provinces et territoires, afin de remplacer ceux qui étaient en vigueur depuis les années soixante. D'ailleurs, les négociations à cet égard se poursuivent. Ces accords visent à encourager la participation des bénévoles aux activités liées aux interventions en cas d'urgence, et à permettre de financer un plan conjoint d'indemnisation des bénévoles blessés ou des héritiers de bénévoles décédés tant en cours de formation qu'au moment d'une intervention en cas d'urgence. Le gouvernement fédéral rembourse 75 % des indemnités versées par les commissions provinciales des accidents du travail aux bénévoles enregistrés à ce titre et qui ont été blessés ou tués, victimes de leur dévouement.

Au cours de l'exercice financier 1987-1988, le gouvernement fédéral a octroyé 10 693,55 $ à titre d'indemnisation des bénévoles, soit 8 557,47 $ à la Colombie-Britannique et 2 136,08 $ à la Nouvelle-Écosse.

Programme conjoint de protection civile

Grâce à un budget annuel d'environ 6,5 millions dollars, soit quelque 25 cents par Canadien, le Programme conjoint de protection civile (*JEPP*), qui représente 38 % du budget annuel de P.C.C., permet au gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, de contribuer à la réalisation de projets provinciaux et municipaux destinés à accroître la capacité nationale d'intervention en cas d'urgence.

Les projets qui sont soumis par les organismes provinciaux et territoriaux d'intervention sont évalués par les directeurs régionaux et les cadres supérieurs de P.C.C. selon des critères établis à cet effet. Il convient de souligner que chaque projet approuvé fait l'objet de négociations distinctes, et que le gouvernement fédéral n'apporte sa contribution financière qu'au moment où ont été respectées les exigences convenues.

Au cours de l'exercice financier 1987-1988, le budget prévu dans le cadre du *JEPP* était de l'ordre de 5 906 871,72 $; de cette somme, 5 370 546,59 $ ont été attribués pour la réalisation des projets ayant été approuvés. En date du 31 décembre 1988, toutes les sommes prévues pour l'année financière 1988-1989 avaient déjà été accordées; les autres propositions reçues seront donc considérées pour l'exercice financier 1989-1990.

Comme par le passé, les activités de 1988 visaient à favoriser l'élaboration et l'évaluation de plans d'urgence et de programmes de forma-

L'honorable Perrin Beatty ancien ministre de la protection civile (à droite), présente un chèque de 22 millions de dollars à l'honorable Ken Kowalski (à gauche), ministre albertain des Services de sécurité publique. Ce chèque a été émis au titre des Accords d'aide fédérale en cas de catastrophe pour aider la province de l'Alberta à se remettre des effets de la tornade d'Edmonton. Au centre, Bill Lesick député d'Edmonton est.

tion ainsi que l'achat de matériel de communication et d'intervention.

Les projets qui ont été approuvés jusqu'à présent, en vertu du JEPP, au cours de l'exercice financier 1988-1989, figurent à l'annexe A.

Aide financière en cas de catastrophe

Protection civile Canada administre, au nom du gouvernement du Canada, les accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Ces accords permettent d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à faire face à une catastrophe dont le coût dépasse ce qu'ils peuvent raisonnablement engager.

En vertu de ces accords, le gouvernement fédéral apporte une aide financière à la province ou au territoire suivant une formule tenant compte du nombre d'habitants de la province ou du territoire (voir annexe B). En règle générale, les indemnités versées servent à remettre les installations publiques dans l'état où elles se trouvaient avant la catastrophe et à faciliter le rétablissement des biens de base et essentiels des particuliers, des agriculteurs et des propriétaires de petites entreprises.

Selon cette formule, aucune modalité de partage des coûts n'est prévue, à moins que les dépenses engagées par une province ou un territoire pour une catastrophe donnée ne dépassent un montant équivalant à 1 $ par habitant. Lorsque les dépenses excèdent le maximum admissible ainsi calculé, la part de l'aide fédérale augmente progressivement, conformément aux dispositions qui figurent à l'annexe B.

En 1988, le gouvernement fédéral a déboursé environ 25 millions de dollars à des fins de rétablissement du cours normal des activités par suite des catastrophes survenues au cours des années précédentes. Il convient de mentionner les 22 millions versés à l'Alberta pour les dommages causés par la tornade en 1987, et les 2 750 000 remis au Nouveau-Brunswick pour les importantes inondations qui ont eu lieu en 1987. On prépare actuellement le versement final de 526 000 $ à Terre-Neuve pour les dommages causés par les inondations de 1983, ainsi que d'un montant de 408 395 $ au Manitoba pour les dommages causés par le même genre de catastrophe en 1986. Depuis le début du programme en 1970, les contributions fédérales se chiffrent à plus de 134 millions de dollars.

Établissement de plans en cas de tremblement de terre

À la demande du gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de l'aider à établir des plans pour faire face aux répercussions d'un tremblement de terre important, P.C.C. a organisé, au début de septembre, un atelier à l'intention des planificateurs fédéraux et provinciaux au Collège de la protection civile à Arnprior.

Les sismologues y ont expliqué la nature de la menace, puis des planificateurs ont évalué ce qui devrait être accompli en matière de planification afin d'atténuer les conséquences possibles d'un tremblement de terre. Une autre réunion de ce genre se tiendra en Colombie-Britannique en 1989 afin de discuter des progrès de la planification. Le projet précité constitue la première étape vers la mise au point d'ententes à l'échelle nationale, visant à assurer le bien-être de la population, ententes qui permettraient à toute province où se produit une catastrophe importante d'avoir accès aux ressources disponibles dans tout le pays.

Comité de coordination des accidents industriels majeurs

Après la tragédie survenue à Bhopal, un comité formé de représentants du gouvernement et de l'industrie a été formé pour examiner les possibilités d'accidents industriels importants au Canada et d'améliorer la capacité collective

de prévenir des incidents de ce genre et d'intervenir s'il en survenait un. En mai 1987, à l'instigation des responsables de P.C.C. et d'Environnement Canada, qui travaillaient en étroite collaboration avec leurs collègues des provinces, on a décidé de former un comité de direction avant d'établir le Comité de coordination des accidents industriels majeurs (C.C.A.I.M.). Pour ce faire, P.C.C. a contribué à organiser une réunion à Ottawa, en novembre 1987, pour déterminer le mandat et les attributions du C.C.A.I.M. Depuis, les membres de ce comité de direction, qui a été coprésidé par un représentant de P.C.C. en 1988, ainsi que ceux de plusieurs groupes de travail se sont rencontrés régulièrement. La première réunion annuelle du C.C.A.I.M. s'est tenue à Ottawa, vers la fin de novembre 1988, attirant 150 représentants des gouvernements et du secteur privé.

Conférences fédérales-provinciales

Afin d'encourager les échanges entre les hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux sur les questions relatives à la protection civile, P.C.C. organise une conférence annuelle. Présidée par le directeur exécutif de P.C.C., cette dernière constitue un forum de haut niveau où les participants discutent de questions d'intérêt commun en matière de politique, de planification et d'exploitation.

En 1988, cette conférence s'est déroulée au Centre des conférences du gouvernement du Canada, à Ottawa, les 10 et 11 février. Au nombre des points inscrits à l'ordre du jour, figuraient l'état de la situation relative aux lois sur les mesures d'urgence; un rapport d'un groupe de travail sur le traitement électronique des données; une démonstration des applications sur ordinateur de systèmes mis au point par l'Alberta grâce au soutien financier de P.C.C.; un état de la situation en ce qui concerne des dispositions prévues en cas de situation d'urgence nationale; un rapport du Comité de coordination des accidents industriels majeurs; un exposé sur les mesures prises afin de répondre aux besoins des gestionnaires de situations d'urgence en ce qui concerne leurs rapports avec les médias, et des questions liées à l'information du public. Il a aussi été question de la tenue prochaine d'un exercice à l'échelle nationale, de cours de formation sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses et de l'établissement de plans en cas de tremblement de terre important en Colombie-Britannique.

Échange de personnel de direction

Pour les employés du gouvernement fédéral, l'échange et le partage du savoir-faire et des idées constitue un moyen pratique d'élargir leur vision d'ensemble de la protection civile. Le programme Échanges Canada, en vertu duquel un cadre supérieur d'un organisme peut être détaché auprès d'un autre, s'est révélé avantageux pour P.C.C. En effet, Pierre Brien, un des directeurs du Bureau de la Protection civile du Québec, a été affecté à P.C.C. à titre de secrétaire et de coordonnateur de la planification fédérale-provinciale. À ce titre, il fait partie du Comité de coordination des accidents industriels majeurs et entretient des liens étroits avec divers organismes internationaux.

La première rencontre annuelle du C.C.A.I.M. a attiré une large représentation des secteurs public et privé.

Activités internationales

En vue d'établir des plans qui permettent de faire face aux conséquences des catastrophes, le gouvernement du Canada ne coopère pas seulement avec les provinces, les territoires et le secteur privé, mais aussi avec ses alliés. C'est la raison pour laquelle les activités de P.C.C. s'étendent souvent outre frontières. P.C.C. coordonne les activités qui découlent des responsabilités assumées par le Canada en matière de protection civile en sa qualité de membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.), et entretient une étroite relation à cet égard avec les États-Unis. De plus, P.C.C. échange régulièrement des informations avec d'autres pays afin d'élargir le champ de coopération internationale relative aux questions liées à la protection civile.

Visiteurs venant d'autres pays

Au cours de 1988, P.C.C. a reçu des visiteurs venant de pays situés aux antipodes du Canada. Parmi ceux-ci, figurent **le major-général B.W. Howard**, directeur général de l'Australian Natural Disasters Organization, qui a visité P.C.C. à la fin du mois de mai afin de discuter de questions d'intérêt mutuel; **M. Colin Aikman** et son collègue **M. James Rolfe**, tous deux de la Nouvelle-Zélande, qui étaient intéressés à étudier les nouvelles lois du Canada en matière de situations d'urgence, et un de leurs compatriotes, **M. Kevin O'Kane**, un professeur à l'emploi de l'École de la protection civile du ministère de la Défense civile de la Nouvelle-Zélande, qui est venu au Canada pour un échange d'information sur la gestion des situations d'urgence.

M. Michael Elmquist, directeur de la planification civile d'urgence auprès de l'O.T.A.N., est venu au Canada à la fin du mois d'août, et de nouveau au mois de septembre, afin de discuter avec des cadres supérieurs sur la planification en la matière et de participer au symposium annuel de P.C.C. qui se tenait au Collège à Arnprior.

Ross Lunn, coordonnateur de la planification et secrétaire de la planification internationale à P.C.C. (à droite), en compagnie de Ron Vassallo, agent aux affaires internationales de la Federal Emergency Management Agency, lors d'une réunion du Groupe consultatif Canada-U.S., en juin, à Ottawa.

En mai, **M. Ken Hill**, sous-directeur associé des Affaires extérieures de la Federal Emergency Management Agency, accompagné par **M. Ron Vassallo**, agent en matière d'affaires internationales, ont précédé la venue d'une importante délégation américaine, qui avait à sa tête le **général Julius Becton Jr**, et qui est venue un mois plus tard afin de participer à une réunion du Groupe consultatif Canada-U.S.

M. Maurice Engleman du Service des incendies, du ministère des Affaires domestiques, des Pays-Bas, a rencontré, le 8 novembre, MM. Don Hall et Dave Peters de P.C.C., qui sont respectivement directeur général des opérations et directeur de la coordination des opérations des mesures d'urgence.

Collaboration avec l'O.T.A.N.

En 1988, P.C.C. a continué de coordonner la participation du Canada aux activités de l'O.T.A.N. en matière de planification civile d'urgence. À cet effet, P.C.C. a agi à titre de représentant du Canada au sein des comités civils de planification d'urgence, qui sont chargés de déterminer les besoins de l'Alliance en temps de guerre et de mettre au point les plans et les accords qui permettraient aux agences civiles de l'O.T.A.N. du temps de guerre de répondre à ces besoins.

Photo du haut : Eric Shipley, Directeur général (Plans), à P.C.C. (à droite), à une rencontre de l'O.T.A.N., à Bruxelles, au mois d'octobre, parle avec Michael Elmquist et Thor Bryntesen (de gauche à droite).

Au centre : T. D'Arcy Finn (à gauche) avec Gordon Smith à l'O.T.A.N.

En bas : Session plénière du Comité de protection civile de l'O.T.A.N. P.C.C. maintient un attaché au sein de la délégation canadienne à l'O.T.A.N.

Les comités de l'O.T.A.N. consistent en un Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil (H.C.P.U.D.C.), qui relève directement du Conseil de l'O.T.A.N. en matière de politique, et de huits comités de soutien chargés de domaines de planification particuliers. Ces derniers comprennent le transport en haute mer, les vivres et l'agriculture, les ressources pétrolières, l'industrie civile, les communications et la défense civile.

Un représentant de P.C.C. fait partie en permanence de la délégation du Canada au quartier général de l'O.T.A.N. à Bruxelles, en Belgique, et a pour mission d'assurer la liaison avec les pays membres de l'Alliance et de conseiller l'ambassadeur sur les questions liées à la protection civile. Le directeur exécutif de P.C.C. représente le Canada aux séances plénières du H.C.P.U.D.C., et un cadre supérieur de l'administration centrale à Ottawa assiste à la réunion annuelle du Comité de la protection civile. Des agents de planification des mesures d'urgence d'autres ministères sont également désignés pour représenter le Canada au sein des autres comités de l'O.T.A.N., et P.C.C. en assure la coordination. Cette coordination inclut des ententes en vue d'assurer le respect des politiques du gouvernement en matière de protection civile.

Dans le même ordre d'idées, Protection civile Canada a participé à un cours sur la coopération entre les autorités civiles et militaires, qui a eu lieu à l'école de l'O.T.A.N. à Oberammergau en République fédérale d'Allemagne, et a coordonné la participation d'autres ministères à ce cours.

En 1988, l'expérience de P.C.C. a été mise à contribution lorsqu'un des membres de l'organisme a aidé les responsables de la direction de la planification civile d'urgence de l'O.T.A.N. à élaborer un nouveau questionnaire sur la planification d'urgence à des fins d'utilisation partout au sein de l'Alliance.

Canada – États-Unis

Conformément aux dispositions d'un accord détaillé sur la protection civile et la gestion en la matière signé par les chefs de Protection civile Canada et de la Federal Emergency Management Agency, en 1986, les cadres supérieurs des deux organismes et d'un certain nombre de ministères des deux gouvernements se sont rencontrés à la deuxième réunion du Groupe consultatif, qui a eu lieu à Ottawa en juin 1988. On a accompli des progrès importants en vue de faire

avancer les relations bilatérales en matière de protection civile et de planification d'urgence entre les deux pays. On a en effet mis sur pied un certain nombre de groupes de travail dans les domaines des exercices, des communications, du transport et des services de santé, groupes qui ont pour mandat d'élaborer des accords bilatéraux détaillés. À cet effet, le Canada a été l'hôte d'une réunion du groupe de travail sur le transport, en 1988.

Exercices

Élaborer des plans d'urgence ne constitue que le début du processus de préparation en cas de crise. Il n'est en effet pas vraiment utile de disposer de plans de ce genre s'ils n'ont jamais été mis à l'essai. C'est pourquoi la participation aux exercices est le seul moyen qui permette de déterminer si oui ou non ces plans fonctionnent. À cet égard, on s'attend que des responsables du gouvernement fédéral jouent un rôle dans les exercices annuels de l'O.T.A.N., en participant à la prise de décisions. Mais la réalisation d'un grand nombre de ces exercices demande un haut degré de participation. Aussi est-il essentiel que les principaux administrateurs du gouvernement comprennent parfaitement le rôle et les responsabilités qui seraient les leurs en cas de crise grave.

En 1988, P.C.C. a « co-parrainé » et participé activement à la tenue d'un exercice conjoint Canada-U.S., qui simulait un incident terroriste à la frontière des deux pays.

Un exercice « Fourth Key » a eu lieu au siège central du gouvernement d'urgence, à Carp, en Ontario, pour familiariser, avec leurs tâches, des membres choisis parmi le personnel de P.C.C., dans l'éventualité d'une menace nucléaire.

L'élaboration des plans s'est poursuivie en vue de l'exercice WINTEX-CIMEX 89 de l'O.T.A.N. et du prochain exercice HILEX qui est prévu pour 1990. Il en a été de même pour la mise au point des plans relatifs à un exercice national de mobilisation qui doit avoir lieu à la fin de 1990. Ce dernier constitue une entreprise d'importance; ce sera en effet le premier exercice de ce genre dans le secteur civil depuis plus de 20 ans.

Instruction et formation

Afin de familiariser tous les paliers de gouvernement avec la planification d'urgence et la protection civile, l'instruction et la formation sont essentielles et comptent parmi les moyens les plus rentables à cet égard.

Le Collège de la protection civile du Canada, qui est situé à Arnprior en Ontario, permet de former, chaque année, environ 3000 fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux, afin qu'ils soient en mesure de faire face aux situations d'urgence en temps de paix.

Les 110 cours qu'offre le Collège portent notamment sur l'établissement des plans et des opérations en cas de catastrophe en temps de paix, la gestion du lieu d'une catastrophe, les services sociaux et de santé d'urgence et la protection civile à l'échelon des commissions scolaires. Le Collège offre aussi un cours spécial à l'intention des maires et des officiers municipaux, qui est destiné à améliorer leurs capacités en matière de planification et d'intervention en cas de situation d'urgence locale.

Des séminaires, des symposiums et des ateliers spéciaux ont aussi lieu au Collège. En voici quelques exemples : le symposium annuel de P.C.C., l'atelier que parraine P.C.C. sur l'établissement de plans en vue de faire face aux conséquences d'un tremblement de terre important, l'atelier sur les maladies animales d'origine étrangère et l'atelier sur les maladies des plantes qui sont organisés par Agriculture Canada.

Pour l'exercice financier 1988-1989, le Collège dispose d'un budget de fonctionnement de 2,5 millions de dollars, ce qui ne comprend pas les sommes prévues pour les salaires.

En 1988, le Conseil du Trésor a approuvé les plans de construction d'une résidence au Collège, qui comprendra 120 chambres (5 000 000 $). Cet édifice de deux étages remplacera des bâtiments temporaires de 85 chambres, datant de la Seconde Guerre mondiale, et qui ne répondaient pas aux normes exigées. Les appels d'offres ont débuté en novembre 1988, et la construction devrait être terminée d'ici au mois de décembre 1990.

Recherche et projets spéciaux

Logiciel de simulation de situations d'urgence

En 1988, P.C.C. a lancé un projet visant à mettre au point un prototype de logiciel qui permettra de simuler divers types de situations d'urgence dans des régions particulières. Les gestionnaires de situations d'urgence pourraient vraiment tirer profit d'un logiciel de ce genre : un opérateur sera en effet en mesure d'examiner une vaste gamme de situations, telles que la dispersion d'un nuage de poussières chimiques, les retombées radioactives et la rentrée de satellites dans l'atmosphère n'importe où au pays. La figure 2 montre de quelle façon le système fonctionne.

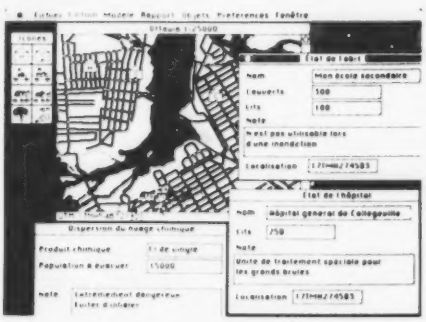

Figure 2
« Un exemple du type de logiciel, en voie d'élaboration à Protection civile Canada, et qui pourra servir pour la formation, la planification et les exercices d'intervention. »

Ce projet de plusieurs années, qui est actuellement élaboré pour utilisation sur un ordinateur Macintosh d'Apple, fera l'objet d'une évaluation continue, et déjà des ministères et des organismes gouvernementaux se sont joints à P.C.C. pour la mise au point de ce projet. Il est vivement recommandé aux organismes intéressés au projet d'entrer en rapport avec P.C.C.

Analyse de la vulnérabilité sismique

L'année dernière, P.C.C. a chargé une équipe de l'Université Laval de déterminer s'il était possible de prévoir les conséquences des tremblements de terre, compte tenu de certains facteurs tels que la structure du sol et la nature du terrain.

Cette étude pilote, d'une durée de deux ans, est arrivée à mi-chemin. Elle est réalisée dans la région de Québec, la plus grande zone urbaine située à 100 km à l'ouest du comté de Charlevoix. C'est dans ce comté que, par le passé, les tremblements de terre les plus importants ont eu lieu et où l'on constate, depuis des années, une activité sismique intense. Dans le cadre de cette étude, on examinera la possibilité d'appliquer à d'autres régions du Canada, les méthodes utilisées.

Études sur la prestation des services d'urgence

Afin de mieux comprendre la prestation des services d'urgence, P.C.C. a décidé d'entreprendre des recherches dans deux villes : Edmonton et Québec.

À la suite de la tornade qui s'est abattu sur Edmonton, on a décidé d'examiner la planification et la prestation des services gouvernementaux et non gouvernementaux destinés à contribuer au rétablissement des victimes d'une catastrophe. À cette fin, sera élaboré un modèle relatif à la prestation des services au cours de la première année de la période de rétablissement, modèle qui s'appuiera sur l'expérience et les ressources des victimes, des professionnels et des bénévoles.

Dans le cadre d'une autre étude, on se penche actuellement sur le rétablissement psychologique des victimes et des intervenants après une catastrophe et ce, afin de mettre au point un modèle pour les services communautaires. Ce modèle permettra l'élaboration et la mise en œuvre, dans la région de Québec et Lévis, d'un programme de services communautaires grâce auquel il sera possible de faire face à des périodes de grande tension, inhérente à de graves incidents. Ce programme pourra être utilisé pour d'autres régions.

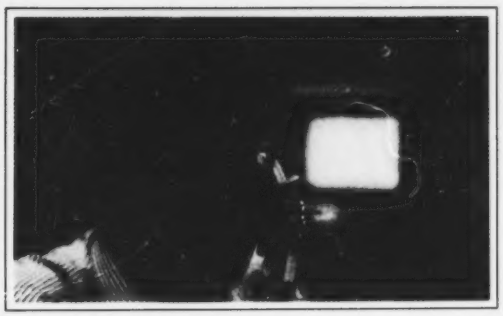

Tableau d'affichage électronique

P.C.C. a parrainé la réalisation d'un projet pilote d'une durée d'un an visant à déterminer l'utilité d'un tableau d'affichage électronique, sur micro-ordinateur, destiné à favoriser l'échange d'informations entre les membres de la communauté de la protection civile.

Afin de déterminer le contenu des bases de données qui seront gardées en mémoire par le système du tableau d'affichage, on analysera les données électroniques disponibles et on en discutera avec les responsables de la protection civile et les utilisateurs du système.

Bourse de recherche Stuart-Nesbitt-White

Protection civile Canada parraine un programme de bourses destiné à accorder une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle dans les domaines liés à la protection civile. L'objectif de la remise de ces bourses est d'encourager la recherche sur les catastrophes et la planification des mesures d'urgence au Canada, en permettant la formation de professionnels compétents dans ce domaine.

Le programme de bourses a reçu le nom de STUART-NESBITT-WHITE, en l'honneur de l'ancien directeur général de P.C.C. qui a consacré 35 années de sa vie au service du Canada dans les secteurs de la protection civile et de la planification des mesures d'urgence. Les bourses sont accordées annuellement et se chiffrent à environ 11 000 $. Elles peuvent être octroyées pour une période d'étude allant jusqu'à 4 ans.*

En 1988, le lauréat de la bourse de recherche Stuart-Nesbitt-White a été Ian Okabe. Il a été admis au programme de doctorat en sciences atmosphériques à l'Université de Colombie-Britannique, et il sera inscrit à titre d'étudiant de troisième cycle invité à l'Université de Washington.

Les récipiendaires précédents qui poursuivent encore leurs études sont :

- Brownlee Thomas, qui poursuit des recherches sur les politiques en matière de télécommunications d'urgence.
- Jean Morency, qui étudie en planification urbaine à l'Université Laval.
- Sarah Michaels, qui explore les aspects liés à l'élaboration des politiques en matière d'atténuation des conséquences des tremblements de terre dans l'État de Washington et en Colombie-Britannique
- Laurie Laughy, qui étudie les services sociaux d'urgence et la planification en cas de catastrophe.

Hommage à l'ancien directeur exécutif

Lors d'une cérémonie en l'honneur de l'ancien Directeur exécutif Bill Snarr, l'honorable Perrin Beatty, alors ministre responsable de la protection civile, lui présente un souvenir marquant l'adoption de la nouvelle législation d'urgence.

*Les étudiants qui désirent se présenter au concours pour l'obtention de ces bourses peuvent obtenir un formulaire d'inscription en s'adressant à l'Association des universités et collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1P 5N1. Chaque année, les modalités d'attribution de ces bourses sont décrites sur des affiches qui sont distribuées à la plupart des universités canadiennes.

Communications avec le public

En clair, l'objectif de P.C.C. en matière de communications avec le public est de contribuer à la création d'un climat favorable à la protection civile au Canada.

P.C.C. tient beaucoup à sa réputation, à savoir, préserver sa crédibilité comme source de renseignements sur la protection civile au Canada auprès du Parlement, du grand public, des médias et des responsables des interventions en cas d'urgence au Canada et ailleurs. À cette fin, un centre de documentation, qui comprend des livres, des rapports, des études, des vidéocassettes, des diapositives et des photographies, est mis à la disposition des chercheurs et de toutes les personnes intéressées.

Au cours des douze derniers mois, le nombre de demandes de renseignements sur la protection civile a triplé pour atteindre une moyenne de 225 par semaine. Les demandes d'abonnement à la *Revue de la protection civile* ont quadruplé. La revue qui sert à informer et à mettre en contact les membres de la communauté de la planification d'urgence au Canada est maintenant tirée à 16 000 exemplaires tous les trois mois. En 1988, le temps d'antenne accordé par les stations de télévision en vue de diffuser les messages d'intérêt public de P.C.C. s'est chiffré à environ trois millions de dollars. Au cours de l'année, P.C.C. a notamment publié une brochure sur les techniques élémentaires du sauvetage. Celle-ci comble un vide dans les publications disponibles au Canada, et devrait se révéler d'une aide inestimable pour les jours qui suivent les catastrophes, telles que les tornades, les tremblements de terre ou les explosions.

P.C.C. comprend l'importance de collaborer avec les médias, et non pas seulement de traiter avec eux. Comme l'a affirmé un gestionnaire de situations d'urgence digne de respect : « La plupart des situations d'urgence deviennent, à 98 %, un événement médiatique, et vous devez donc être prêt à y faire face. » À cette fin, P.C.C. a intégré des composantes spéciales aux cours donnés au Collège en vue de faire comprendre aux gestionnaires de situations d'urgence et aux porte-parole la nécessité de connaître les méthodes de travail des médias et leurs besoins particuliers. Un grand nombre de journalistes, y compris des représentants de l'Association des directeurs de l'information radio-télévision, ont généreusement donné une partie de leur temps pour expliquer pourquoi il est plus facile pour tous les intervenants de faire leur travail en cas d'urgence s'ils comprennent leurs points de vue respectifs.

Le centre d'information de P.C.C. comprend des publications et du matériel audio-visuel que l'on consulte à titre de référence pour des recherches, ou que l'on emprunte.

L'objectif principal du programme d'information publique est de sensibiliser les Canadiens au fait que le gouvernement du Canada, même s'il se préoccupe de la sécurité de ces derniers, ne peut pas tout faire : il incombe en effet à chaque citoyen de savoir quelles mesures prendre pour être prêt à faire face aux situations d'urgence. Dans ce programme, l'accent est mis sur l'importance de se préparer aujourd'hui à ce qui pourrait se produire demain. Par exemple, on insiste sur la nécessité de toujours avoir sous la main un poste de radio à piles et des piles de rechange, compte tenu que celui-ci pourrait être le seul lien avec le monde extérieur en cas de catastrophe.

On encourage les Canadiens à tenir compte des avertissements, à faire ce que les personnes chargées des interventions d'urgence leur demandent, étant donné qu'elles ont une vue d'ensemble d'une situation donnée. On les encourage aussi à mettre en réserve une quantité suffisante de nourriture et d'eau en cas d'urgence; un grand nombre de villes, au Canada, ne disposent que d'une réserve de nourriture de trois jours dans leurs magasins. Rappellez-vous que, si les êtres humains peuvent se passer de nourriture pendant quelques jours et même quelques semaines, ils ont absolument besoin d'eau pour vivre. On encourage également les Canadiens à éviter d'utiliser le téléphone au cours d'une situation d'urgence, à moins qu'il ne soit absolument nécessaire de le faire, vu que les personnes chargées des interventions d'urgence ont besoin des lignes. D'autre part, bien que P.C.C. porte une attention particulière aux catastrophes naturelles et technologiques, qui peuvent aller des invasions de sauterelles au déversement de produits chimiques, elle est bien consciente qu'une épouvantable erreur pourrait provoquer la mise à feu de quelques-unes des armes que compte l'arsenal nucléaire mondial. Toutefois, compte tenu que les gens doivent percevoir un danger avant de le prendre au sérieux, P.C.C. ne s'attache donc pas à donner des conseils en matière de survie en cas d'attaque nucléaire, mais elle répond cependant aux demandes de renseignements à ce sujet, ce qui représente régulièrement trois pour cent de toutes les demandes reçues.

Programme d'information publique dans les écoles

Si nous songeons sérieusement à inculquer aux Canadiens des connaissances sur la protection civile, nous devons commencer par les écoles. C'est la raison pour laquelle P.C.C., en collaboration avec Emergency Planning Ontario et le

Stratégie de planification au sein de la Direction des Services et de la planification de l'information.

ministère de l'Éducation de cette province, a parrainé la réalisation d'une étude de faisabilité, à la fin de 1987, afin de déterminer si oui ou non des documents sur la protection civile pouvaient être intégrés au programme scolaire utilisé dans les écoles ontariennes. À cette fin, on a mis sur pied des ateliers au cours desquels des professeurs ont appris à se servir de différents outils d'information fournis par P.C.C.. Ce matériel d'information fait appel à l'imagination et peut être utilisé à diverses fins. Mentionnons que quinze écoles de l'Ontario sont en train de mettre à l'essai ce matériel dans les deux langues officielles, et que les premières réactions sont très favorables. Si ce matériel reçoit l'approbation générale en Ontario, P.C.C. espère être en mesure d'établir, en 1990, un comité national en vue d'amener toutes les provinces du Canada à y participer. À cet effet, certaines provinces ont déjà fait savoir qu'elles étaient intéressées à mettre à l'essai ce matériel d'information avant cette date.

Administration

En 1988, les membres du personnel de l'administration ont dû relever un défi important, à savoir se charger de la réalisation de toutes les activités relatives au regroupement du personnel de l'administration centrale de P.C.C. dans de nouveaux locaux.

À cette fin, ils ont collaboré avec des concepteurs et des membres du personnel de Travaux Publics afin de créer des locaux de travail clairs, intéressants et flexibles. De plus, en vue d'organiser le transfert du personnel et de l'équipement tout en continuant de servir le Ministre et le public, ils ont dû établir des plans d'urgence d'une autre nature. Le tout s'est déroulé sans anicroche. Le lundi 29 août, tout le personnel de l'administration centrale avaient déballé ses affaires et était prêt à se mettre au travail au deuxième étage de l'immeuble Jackson, situé au 122, rue Bank, à Ottawa.

Lorsque la *Loi sur la Protection civile* est entrée en vigueur le 1er octobre et que P.C.C. a été désignée à titre de ministère de catégorie B, la direction de l'administration s'est vu confier, par le fait même, d'autres responsabilités, compte tenu du fait que P.C.C. est passée du statut d'organisme relevant du ministère de la Défense nationale pour certaines questions administratives au statut d'organisme indépendant.

Le 25 novembre, P.C.C. a organisé une journée d'accueil à l'intention des responsables de la protection civile afin de leur faire visiter ses nouveaux locaux et de leur montrer comment les membres de son personnel pourraient désormais les aider davantage grâce aux installations du Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement et du Centre des ressources documentaires qui contient notamment des imprimés, des photographies et du matériel audiovisuel.

Conclusion

L'année qui vient de s'écouler fera époque dans l'histoire de la protection civile. En effet, le Canada est maintenant doté des lois en matière de situations d'urgence qui sont probablement les meilleures du genre au monde, et il dispose d'un système pratique d'intervention en cas d'urgence dans le cadre duquel les ministères et organismes publics assument, dans leur domaine de compétence respectif, les responsabilités qui leur ont été confiées. Au cours des prochaines années, il faudra s'attacher à améliorer ce système, c'est-à-dire corriger ses défauts et s'assurer que tous les intervenants comprennent parfaitement le rôle qu'ils doivent jouer au sein de celui-ci. À Protection civile Canada et dans la communauté de la protection civile en général, souffle un vent de vigueur nouvelle et de confiance en l'avenir.

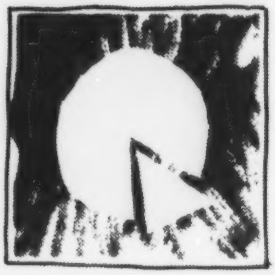

Annexe A

Répartition des crédits du Programme conjoint de protection civile
Exercice financier 1988-1989*

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts ($)	
Colombie-Britannique	Information du public, insertion dans les annuaires téléphoniques	Féd. Prov.	5 000 10 000
Alberta	Planification pour la protection du public, le fonctionnement ininterrompu du gouvernement et la gestion des ressources advenant une guerre	Féd. Prov.	36 000 12 000
Alberta	Ordinateur destiné à la Division des services en cas de catastrophes	Féd. Prov.	21 000 41 000
Alberta	Ville de Leduc — Véhicule d'intervention d'urgence	Féd. Prov.	125 117 125 117
Alberta	Développement de la Bibliothèque de recherche A.P.S.S.	Féd. Prov.	11 952 11 952
Alberta	Renforcement de la capacité d'intervention en matière de marchandises dangereuses	Féd. Prov.	126 000 189 000
Alberta	Modules sur la santé en situation d'urgence pour un hôpital d'urgence	Féd. Prov.	2 100 700
Alberta	Exercice d'entraînement de l'hôpital d'urgence	Féd. Prov.	4 080 2 720
Alberta	Système régional de communications — District 17 (ouest)	Féd. Prov.	25 075 25 075
Alberta	Ville de Grande Prairie — Équipement d'intervention d'urgence dans des situations impliquant des matières dangereuses	Féd. Prov.	11 720 11 720
Alberta	Système régional de communications de Provost	Féd. Prov.	42 300 42 300
Alberta	Développement d'un logiciel pour l'A.P.S.S.	Féd. Prov.	15 550 15 550
Alberta	Village de Cayley — Génératrice d'urgence et unité mobile de secours	Féd. Prov.	4 317 4 317
Alberta	Village de Strome — Matériel de communications	Féd. Prov.	2 580 2 580
Alberta	Ville de Fox Creek — Matériel de sauvetage	Féd. Prov.	7 850 7 850
Alberta	Comté d'Athabasca — Unité mobile de secours et matériel de communications	Féd. Prov.	17 070 17 070

*Les chiffres ne comprennent que les crédits engagés à la fin de 1988. Les dépenses réelles peuvent différer des montants indiqués, mais elles ne dépasseront jamais la contribution fédérale approuvée.

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts ($)	
Alberta	Ville de Didsbury — Matériel de communications	Féd. Prov.	7 502 7 502
Alberta	Ville de Turner Valley — Matériel de sauvetage et de communications	Féd. Prov.	13 378 13 378
Alberta	Village de Warner — Matériel de communications	Féd. Prov.	2 975 2 975
Alberta	Village de Clyde — Matériel de communications	Féd. Prov.	6 226 6 226
Alberta	Ville de Drayton Valley — Matériel de communications	Féd. Prov.	3 460 3 460
Alberta	Comté de Forty Mile — Unité mobile de secours	Féd. Prov.	11 250 11 250
Alberta	Ville de Rimbey — Matériel de communications	Féd. Prov.	18 114 18 114
Alberta	Ville de Sundre — Matériel de communications	Féd. Prov.	7 721 7 721
Territoires du Nord-Ouest	Cinquième année d'un projet de cinq ans pour la mise en place et l'entretien d'une capacité d'intervention en cas d'urgence dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.	Féd. Terr.	107 100 107 100
Territoires du Nord-Ouest	Plan des mesures d'urgence concernant les produits pétroliers	Féd. Terr.	10 500 19 500
Territoires du Nord-Ouest	Rankin Inlet — Système de communications	Féd. Terr.	21 832 14 555
Territoires du Nord-Ouest	Fort Smith — Système de communications	Féd. Terr.	23 617 15 745
Territoires du Nord-Ouest	Yellowknife — Matériel de communications	Féd. Terr.	11 990 11 990
Territoires du Nord-Ouest	Comité régional d'intervention d'urgence de Baffin — Matériel de secours	Féd. Terr.	45 585 30 390
Territoires du Nord-Ouest	Système auxiliaire de communications d'urgence	Féd. Terr.	8 922 5 948
Yukon	Cinquième année d'un programme de cinq ans visant à accroître les capacités de planification et d'intervention d'urgence du Yukon	Féd. Terr.	62 920 33 880

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts ($)	
Saskatchewan	Quatrième année d'un projet de cinq ans visant à accroître l'état général des préparatifs en matière de protection civile de cette province	Féd. Prov.	201 513 220 516
Saskatchewan	Prince Albert — Combinaisons protectrices contre les produits chimiques	Féd. Prov.	4 000 4 000
Saskatchewan	Shaunavon — Véhicule d'intervention d'urgence	Féd. Prov.	6 000 6 000
Saskatchewan	Système de communications pour le service d'assistance mutuelle de Parkland	Féd. Prov.	4 708 4 708
Saskatchewan	Matériel de sauvetage pour le service d'assistance mutuelle de Moose Jaw	Féd. Prov.	19 372 19 372
Saskatchewan	Tisdale — Véhicule de contrôle des opérations	Féd. Prov.	6 767 6 767
Saskatchewan	Système de communications pour le service d'assistance mutuelle de Last Mountain	Féd. Prov.	28 818 28 818
Saskatchewan	Système de communications pour le service d'assistance mutuelle de Gardiner Dam	Féd. Prov.	43 340 43 340
Saskatchewan	Système de communications pour le service d'assistance mutuelle de South Central	Féd. Prov.	42 818 42 818
Saskatchewan	Matériel de sauvetage pour le service d'assistance mutuelle de Quill Plains	Féd. Prov.	9 296 9 296
Saskatchewan	Prince Albert — Matériel de communications	Féd. Prov.	2 568 2 568
Saskatchewan	Matériel de communications pour le service d'assistance mutuelle d'Humbolt	Féd. Prov.	1 045 1 045
Saskatchewan	Matériel de sauvetage pour le service d'assistance mutuelle de Meadow Lake	Féd. Prov.	4 573 4 573
Saskatchewan	Matériel de sauvetage pour le service d'assistance mutuelle de Pilot Butte	Féd. Prov.	6 557 6 557
Saskatchewan	Matériel d'intervention d'urgence pour le service d'assistance mutuelle de Gardiner Dam	Féd. Prov.	8 669 8 669

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts ($)	
Saskatchewan	Matériel de sauvetage pour le service d'assistance mutuelle de North Saskatoon	Féd. Prov.	7 365 7 365
Saskatchewan	Projet de communications pour le service d'assistance mutuelle d'Hanley	Féd. Prov.	23 502 23 502
Saskatchewan	Système de communications pour le service d'assistance mutuelle de Maple Creek	Féd. Prov.	24 605 24 605
Saskatchewan	Matériel d'excavation pour le service d'assistance mutuelle d'Esterhazy	Féd. Prov.	10 830 10 830
Manitoba	Cinquième année d'un projet de planification de cinq ans visant à accroître la capacité d'intervention de la province lors des situations d'urgence	Féd. Prov.	264 300 492 000
Manitoba	Lynn Lake — Matériel de sauvetage	Féd. Prov.	5 297 5 297
Manitoba	Erikson — Matériel de communications	Féd. Prov.	3 800 3 800
Manitoba	Ville de Selkirk — Unité mobile d'intervention d'urgence	Féd. Prov.	30 310 90 931
Manitoba	Harrison — Matériel de communications	Féd. Prov.	5 628 5 628
Manitoba	Sherridon — Matériel de communications	Féd. Prov.	4 900 4 900
Manitoba	Portage la Prairie — Matériel de communications	Féd. Prov.	6 197 6 197
Manitoba	Ville de Birtle — Matériel de communications	Féd. Prov.	6 945 6 945
Manitoba	Ville de The Pas — Matériel de communications et de sauvetage	Féd. Prov.	34 421 34 421
Manitoba	M.R. de Hannover — combinaison de protection contre les produits chimiques et appareil respiratoire	Féd. Prov.	2 814 2 814
Manitoba	Ville de Brandon — Véhicule d'intervention d'urgence	Féd. Prov.	8 171 8 171
Manitoba	M.R. d'Archie — Matériel et véhicule d'intervention d'urgence	Féd. Prov.	2 799 2 799
Manitoba	Ville de Neepawa — Matériel de communications	Féd. Prov.	3 504 3 504

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts ($)	
Manitoba	Village d'Hamiota — Matériel de sauvetage	Féd. Prov.	9 037 9 037
Manitoba	Village de Riverton — Matériel de sauvetage	Féd. Prov.	3 263 3 263
Manitoba	Ville de Brandon — Centre des communications et des opérations d'urgence	Féd. Prov.	46 713 46 713
Ontario	Quatrième année d'un programme de planification de cinq ans visant à accroître la capacité de planification et d'intervention d'urgence des provinces et des municipalités	Féd. Prov.	1 900 000 1 900 000
Québec	Première année d'un projet de communications intégrées de six ans	Féd. Prov.	1 500 000 1 833 333
Québec	Machines à couper la glace	Féd. Prov.	86 400 105 600
Nouveau-Brunswick	Première année d'un programme de planification d'urgence en temps de guerre d'une durée de cinq ans	Féd. Prov.	34 500 11 500
Nouveau-Brunswick	O.M.U. bande magnétoscopique, n° 3	Féd. Prov.	47 000 31 330
Nouveau-Brunswick	Région du Sud-Est — véhicule d'intervention d'urgence	Féd. Prov.	90 000 90 000
Nouvelle-Écosse	Première année d'un projet de cinq ans en communications	Féd. Prov.	400 000 400 000
Nouvelle-Écosse	Première année d'un programme de planification d'urgence en temps de guerre d'une durée de cinq ans	Féd. Prov.	12 500 4 500
Île-du-Prince-Édouard	Deuxième année d'un programme provincial de protection civile d'une durée de cinq ans	Féd. Prov.	102 636 70 350
Île-du-Prince-Édouard	Deuxième année d'un programme de cinq ans portant sur l'entraînement des pompiers volontaires aux interventions d'urgence	Féd. Prov.	27 150 10 300
Île-du-Prince-Édouard	Deuxième année d'un projet de cinq ans portant sur la protection publique, la continuité du gouvernement et la planification de dispositifs d'urgence en temps de guerre	Féd. Prov.	32 250 10 750
Île-du-Prince-Édouard	Deuxième année d'un projet intégré de radio mobile d'une durée de trois ans	Féd. Prov.	700 000 700 000

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts ($)	
Île-du-Prince-Édouard	Service d'assistance mutuelle de Crapaud	Féd. Prov.	33 485 33 485
Île-du-Prince-Édouard	Amélioration du plan provincial relatif aux abris	Féd. Prov.	62 861 15 715
Île-du-Prince-Édouard	Génératrice d'urgence pour l'hôpital de Souris	Féd. Prov.	22 500 52 500
Île-du-Prince-Édouard	Service d'assistance mutuelle de Charlottetown — Véhicule d'intervention d'urgence	Féd. Prov.	31 204 31 204
Terre-Neuve	Première année d'un programme de planification d'urgence en temps de guerre d'une durée de cinq ans	Féd. Prov.	30 000 10 000
Tere-Neuve	Ville de Burin — Matériel de sauvetage	Féd. Prov.	10 428 5 615
Terre-Neuve	Ville de Grand Bank — Génératrice diésel	Féd. Prov.	19 250 11 088
Terre-Neuve	Deer Lake — Système de communications d'urgence	Féd. Prov.	16 633 11 088
Terre-Neuve	Labrador City — Véhicule d'intervention d'urgence	Féd. Prov.	41 700 27 800
Terre-Neuve	Marystown — Équipement de protection civile	Féd. Prov.	37 532 25 021
Terre-Neuve	Port-aux-Basques — Génératrice et matériel de sauvetage	Féd. Prov.	12 785 8 523
Terre-Neuve	Ville de Wedgewood Park — Génératrice et pompe d'urgence	Féd. Prov.	5 346 3 564
Terre-Neuve	Ville de Windsor — Projet de communications	Féd. Prov.	8 839 5 893
Terre-Neuve	Stephenville — Projet d'équipe sur la protection civile	Féd. Prov.	10 458 6 972
Terre-Neuve	Grand Falls — Matériel de sauvetage	Féd. Prov.	13 477 8 985

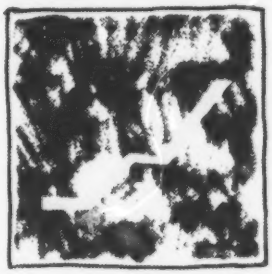

Annexe B

Aide financière en cas de catastrophe

Voici les modalités d'application du programme :

Aide financière consentie par le gouvernement fédéral en cas de catastrophe (partage des dépenses par habitant)

Dépenses provinciales admissibles	Part versée par le gouvernement fédéral
Première tranche — 1$	Néant
Deuxième tranche — 2$	50 %
Troisième tranche — 2$	75 %
Reste	90 %

Exemple — Population : 800 000 h. Dépenses admissibles : 24 000 000 $

		Provincial	Fédéral	Part fédéral
1re tranche — 1$ par habitant	800 000 $	800 000 $	—	Néant
2e tranche — 2$ par habitant	1 600 000	800 000	800 000	50 %
3e tranche — 2$ par habitant	1 600 000	400 000	1 200 000	75 %
Reste	20 000 000	2 000 000	18 000 000	90 %
	24 000 000 $	4 000 000 $	20 000 000 $	

Annexe C

Publications et documentation audio-visuelle — Protection civile Canada

Publication trimestrielle

Revue de la protection civile

Livrets

La Protection civile au Canada
11 étapes pour la survivance
Techniques élémentaires du sauvetage
Plans d'urgence pour les maires et officiers municipaux
Programmes d'instruction et de formation (1988-1989)
Catalogue de films et bandes magnétoscopiques (1988)

Brochures sur les mesures individuelles

Inondations
Tremblements de terre
Panne! en hiver
Tempêtes d'hiver : Vous et votre voiture
Violentes tempêtes
En forêt

Notes d'information

Le gouvernement du Canada et la protection civile
Programme conjoint de protection civile
Protection civile Canada — Points de contact
Ligne directrice du gouvernement fédéral relativement aux situations d'urgence
Programme national des abris
La protection civile au Canada
Organisation de la protection civile au Canada
Aide financière en cas de catastrophe
Système civil de défense radiologique
Système d'alerte canadien en cas d'attaque
Programme relatif au fonctionnement ininterrompu du gouvernement
Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement (C.C.O.U.G.)
Survie dans le froid
Comment se tenir propre avec une quantité d'eau limitée
Comment retirer de l'eau des particules de retombées et de matières radioactives dissoutes
Comment faire des provisions d'eau
Le programme des points névralgiques
Le programme sur les documents essentiels
Le centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement
La planification d'urgence dans les ministères
Points saillants de la *Loi sur les mesures d'urgence*
Points saillants de la *Loi sur la protection civile*

Réimpressions tirées de la *Revue de la Protection civile*

Planification d'urgence pour les personnes âgées — Raymond Lafond
Risques nucléaires : la bombe et la centrale — F. James Cripwell
Gestion des communications en cas de crise : Un homme averti en vaut deux — Robert N. Baugniet, APR
Savez-vous profiter au maximum des crises qui surviennent? — Donald R. Stephenson
Provisions familiales pour une longue période de crise — A.B. Morrison
Les tornades à Barrie : la réponse des services de bien-être
Accord Canada-États-Unis sur la planification des mesures d'urgence

Rapports (en quantités limitées)

Revue annuelle
Symposium 1983 — Civil Mobilization Planning
Mesures de la protection et de la sécurité en cas d'urgence : études de base

Plan d'information d'urgence du public — guide
An Emergency Information System : Case Study (Regional Municipality of Ottawa-Carleton)
Des effets psychologiques des désastres sur le personnel opérationnel
Concept of Operations for Emergency Site Management
The Value of Life — The State of the Art as of 1985
A Selective Review of Information Technology and its Application to Emergency Planning and Response
La situation juridique du bon Samaritain — Saul Schwartz
Hazards for EDP Centres
Use of UTM Co-ordinates for Emergency Response
Survey on Perceived Risks
Attack Modelling for Civil Defence: Concept and Status
Wartime Public Protection in the 1980's
The North Bay Slater Study
The St. John's-Wyatt Study
The Warning Smell of Gas
The Sydney Simulation
L'éboulement de Port Alice
L'incendie de Fort Garry Court
L'incendie de Goulds: les communications d'urgence à Terre-Neuve
La prise d'otages de Dorchester : organisation des communications dans le cadre d'un événement imprévu
Petite histoire de deux tempêtes : le blizzard de janvier 1977 et la région de Niagara
The Media and the Terrace Floods
The Terrace Floods: Defining a Disaster
The Oak Lake Incident: Report on Media-Police Relations in a Hostage Situation
The Woodstock Tornado: An Unplanned Event
A Very Tangled Web: The Complex Story of the Effects on the Sudbury Region of the 1978-79 Strike Against INCO Metal Ltd.
May Day at St. Joseph's: Fire and Evacuation in a Major City Hospital
The Miramichi Earthquakes: The Media Respond to an Invisible Emergency
Toxic Spills in Courtenay and Corner Brook: How Two Canadian Communities Handled Similar Chemical Emergencies
Emergency Planning and the Pope's Visit to Canada
The Princeton Ice Jams of 1983: The Need for an EOC
The Pemberton Valley Floods: B.C.'s Tiniest Village Responds to a Major Disaster
The 1978 San Diego Air Crash: Emergency Response to an Urban Disaster
La catastrophe aérienne de Gander

Bandes magnétoscopiques

Des tremblements de terre au Canada (¾'' et ½'')
À vous d'agir (¾'' et ½'')
Soyez vigilant... Restez en vie (¾'' et ½'')
Juste au cas où... (¾'' et ½'')

Publications provenant d'autres ministères fédéraux

En cas de désastre — êtes vous prêt? (Santé et Bien-être social Canada)
Étude des répercussions de Bhopal : évaluation de la situation canadienne
Un abri chez soi contre les retombées (Travaux publics Canada)

Manuels

Guide sur la conversation des documents essentiels
Plans d'urgence en cas de retombées des débris spatiaux
Omnibus, un système d'alerte pour les employés de la fonction publique de la région de la capitale nationale
Aide financière en cas de catastrophe
Programme conjoint de protection civile
Manuel des points névralgiques
Manuel sur les alertes à la bombe

Annexe D

Programme d'instruction et de formation

Collège de la protection civile, à Arnprior

Cours donnés par P.C.C.

Plans et opérations (paix)
Plans et opérations (guerre)
Conférence à l'intention des maires et des officiers municipaux
Gestion du site d'une catastrophe
Opérations d'urgence
Conception d'exercices
Cours sur les télécommunications d'urgence
Colloque d'administration des cours
Cours sur l'information publique en situation d'urgence

Cours parrainés par P.C.C. (donnés par d'autres ministères fédéraux)

Atelier national sur la gestion d'urgence en agriculture — Agriculture Canada (A.C.)
Séminaire sur les mesures phytosanitaires d'urgence — A.C.
Planification des services de santé d'urgence — Santé et Bien-être social Canada (S.B.S.C.)
Planification des services sociaux d'urgence — S.B.S.C.
Simulation de victimes (pour les moniteurs) — S.B.S.C.
Installations de soins spéciaux — S.B.S.C.
Programme pour agents de défense radiologique — Ministère de la Défense nationale
Transport de matières dangereuses — Transports Canada
Analyse et conception d'abris anti-retombées — Travaux publics Canada (T.P.C.)
Séminaire d'orientation pour les planificateurs d'urgence de Travaux publics Canada — T.P.C.
Organisation des mesures d'urgence pour les pêches — Pêches et Océans
Séminaire sur la planification d'urgence — Ports Canada

Événements spéciaux

Colloque sur la gestion de crises et l'évolution du milieu
Atelier sur les services sociaux d'urgence sur le plan national (Séminaire sur les tremblements de terre) — S.B.S.C.
Colloque de planification d'urgence à l'intention des commissions scolaires
Colloque fédéral-provincial sur la formation

Annexe E

Protection civile Canada — Points de contact

Administration centrale
Direction des services et de la planification de l'information publique
Protection civile Canada
122, rue Bank
2e étage, immeuble Jackson
Ottawa (Ontario)
K1A 0W6
Tél. : (613) 991-7077
Télécopieur : (613) 996-0995

Directeurs régionaux

Terre-Neuve
M. D.H. Snow
Protection civile Canada
C.P. 13430, Station « A »
St-Jean (Terre-Neuve)
A1B 4B7
Tél. : (709) 772-5522
Télécopieur : (709) 772-4532

Adresse des bureaux :
6, rue Bruce
Donovan's Industrial Park
Mount Pearl (Terre-Neuve)

Île-du-Prince-Édouard
M. J.E. Ayers
Protection civile Canada
Imm. Dominion, 2e étage
97, rue Queen
C.P. 1175
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7047
Télécopieur : (902) 566-7045

Nouvelle-Écosse
M. R.B. O'Sullivan
Protection civile Canada
Bureau 801
6009, ch. Quinpool
Halifax (N.-É.)
B3K 5J7
Tél. : (902) 426-2082
Télécopieur : (902) 426-2087

Nouveau-Brunswick
M. J.P.D. Boiteau
Protection civile Canada
590, rue Brunswick
C.P. 534
Fredericton (N.-B.)
E3B 5A6
Tél. : (506) 452-3020
Télécopieur : (506) 452-3906

Québec
M. André Tremblay
Protection civile Canada
Bureau 701
250, Grande-Allée ouest
Québec (Québec)
G1R 2H4
Tél. : (418) 648-3111
Télécopieur : (418) 648-4923

Ontario
M. H.H. Sampson
Protection civile Canada
Bureau 812
150, rue York
Toronto (Ontario)
M5H 3S5
Tél. : (416) 973-6343
Télécopieur : (416) 973-6362

Manitoba
M. A.J.K. Rasmussen
Protection civile Canada
Bureau 306-A
391, avenue York
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0P4
Tél. : (204) 983-6790
Télécopieur : (204) 983-3149

Saskatchewan
M. H.F.E. Swain
Protection civile Canada
850 Avord Tower
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7
Tél. : (306) 780-5005
Télécopieur : (306) 780-6461

Alberta, Territoires du Nord-Ouest
M. J.M. Hoffman
Protection civile Canada
10420-157 Street
Edmonton (Alberta)
T5P 2V5
Tél. : (403) 495-3005
Télécopieur : (403) 495-4492

Colombie-Britannique, Yukon
M. F.D. Cooper
Protection civile Canada
2881, rue Nanaimo
C.P. 10000
Victoria (C.-B.)
V8T 4Z8
Tél. : (604) 388-3621
Télécopieur : (604) 388-3995